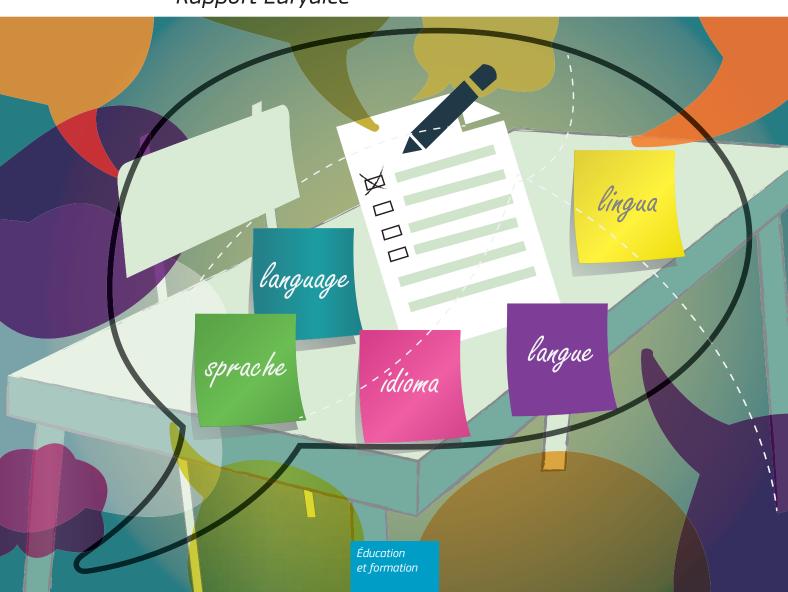


Les langues dans l'enseignement secondaire

Un aperçu des tests nationaux en Europe

2014/2015

Rapport Eurydice





Les langues dans l'enseignement secondaire:

un aperçu des tests nationaux en Europe

2014/2015

Rapport Eurydice



Ce document est publié par l'Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA, analyse des politiques en matière d'éducation et de jeunesse).

Citation recommandée:

Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2015. *Les langues dans l'enseignement secondaire: un aperçu des tests nationaux en Europe – 2014/2015.* Rapport Eurydice. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne.

Version imprimée	ISBN 978-92-9201-944-0	doi:10.2797/3109	EC-01-15-598-FR-C
PDF	ISBN 978-92-9201-942-6	doi:10.2797/6244	EC-01-15-598-FR-N
EPUB	ISBN 978-92-9201-950-1	doi:10.2797/058234	EC-01-15-598-FR-E

Ce document est également disponible sur l'internet (http://ec.europa.eu/eurydice).

Rédaction achevée en septembre 2015.

© Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», 2015.

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Langue source: anglais. Traduction effectuée par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne.

Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»
Analyse des politiques en matière d'éducation et de jeunesse
Avenue du Bourget 1 (BOU2 – Unit A7)
B-1049 Bruxelles
Tél. (+32) 2 299 50 58

Tél. (+32) 2 299 50 58 Fax (+32) 2 292 19 71

E-mail: eacea-eurydice@ec.europa.eu
Site internet http://ec.europa.eu/eurydice/

TABLE DES MATIÈRES

Table des figures	4
L'essentiel de l'information	5
Introduction	9
Les langues dans l'enseignement secondaire: un aperçu des tests nationaux en Europe – 2014/2015	13
Les tests nationaux en langues ont gagné en importance sur ces deux dernières décennies en Europe	13
La majorité des pays administrent des tests nationaux en langues aussi bien au niveau secondaire inférieur que supérieur	15
La majorité des tests nationaux en langues présentent des enjeux élevés pour les élèves	16
Les résultats des tests à enjeux élevés sont souvent utilisés en tant que base pour la certification	17
Les résultats de la moitié des tests nationaux en langues à enjeux faibles sont utilisés aussi bien au niveau de l'établissement que du système éducatif	19
Les tests nationaux en langues sont essentiellement administrés à la fin d'un niveau éducatif	21
Près de deux tiers de tous les tests nationaux en langues ciblent tous les élèves mais seule la moitié environ est obligatoire	22
La quasi-totalité des pays ont élaboré au moins un test national en anglais au niveau secondaire	27
Près de la moitié des tests nationaux en langues administrés en Europe évaluent les quatre compétences principales	29
Dans la majorité des pays, tous les tests nationaux sont liés aux niveaux du CECR	31
Dans l'enseignement secondaire inférieur, les niveaux A2 et B1 du CECR sont généralement les niveaux les plus élevés testés	33
Au niveau secondaire supérieur, la majorité des tests nationaux ne va pas au-delà du niveau B2	35
Sur les tests nationaux liés au CECR, environ la moitié utilisent ses niveaux pour rendre compte des compétences linguistiques des élèves	37
Les tests qui ont un impact sur la progression des élèves sont principalement notés de manière externe	38
Les tests à enjeux faibles utilisés uniquement au niveau de l'établissement sont souvent notés en interne	42
Références	45
Glossaire	45
Annexe	49
Remerciements	57

TABLE DES FIGURES

Figure 1.	Année de la première introduction d'un test national en langues, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015	14
Figure 2.	Nombre d'années scolaires durant lesquelles les tests nationaux en langues sont administrés aux niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.	15
Figure 3.	Distribution des tests à enjeux élevés et à enjeux faibles à travers les pays, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015	16
Figure 4:	Utilisation des tests nationaux en langues à enjeux élevés pour juger de la progression de l'élève, niveaux CITE 2 et/ou 3, 2014/2015	18
Figure 5.	Principaux usages des résultats des tests nationaux en langues à enjeux faibles, niveaux CITE 2 et/ou 3, 2014/2015.	20
Figure 6.	Moments auxquels les tests nationaux en langues sont administrés aux niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.	22
Figure 7.	Nombre de tests et cohorte d'élèves ciblée, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015	26
Figure 8.	Nombre de langues évaluées au travers de tests nationaux, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015	28
Figure 9.	Pays avec au moins un test national en langues au niveau CITE 2 ou CITE 3 couvrant les quatre compétences, 2014/2015	30
Figure 10.	Tests nationaux liés aux niveaux du CECR, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.	32
Figure 11.	Niveaux du CECR couverts par les tests nationaux au niveau CITE 2, 2014/2015	34
Figure 12.	Niveaux du CECR couverts par les tests nationaux au niveau CITE 3, 2014/2015	36
Figure 13.	Utilisation des niveaux du CECR pour rendre compte des performances des élèves dans les tests nationaux, niveaux CITE 2 et 3, 2015/2015.	37
Figure 14.	Notation des tests nationaux écrits en langues à enjeux élevés pour les élèves, niveaux CITE 2 et 3, 2014/15.	40
Figure 15.	Notation de la partie écrite des tests nationaux en langues présentant des enjeux faibles pour les élèves, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015	43
Tableau 1.	Tests nationaux en langues par pays, avec leur nom en français et dans la langue d'origine, et la ou les années scolaires auxquelles ils sont administrés, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.	49
Tableau 2.	Utilisation des tests nationaux en langues à enjeux élevés pour juger de la progression de l'élève, niveaux CITE 2 et/ou 3, 2014/2015	54
Tableau 3.	Principaux objectifs des tests à enjeux faibles, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015	55

L'ESSENTIEL DE L'INFORMATION

Le principal objectif de ce rapport est de présenter une image claire des systèmes de tests nationaux actuels pour l'évaluation des compétences linguistiques dans les pays européens. Par tests nationaux, on entend les tests/examens standardisés élaborés par les autorités publiques centrales/supérieures et mis en œuvre sous leur responsabilité. Toutes les langues sont prises en considération à l'exception des langues d'enseignement, des langues anciennes et des langues régionales. Dans la plupart des cas, les langues évaluées sont considérées comme des langues étrangères dans les programmes nationaux (voir l'introduction pour plus de précisions). Au niveau européen, l'importance de l'apprentissage des langues étrangères dans l'enseignement secondaire et au-delà est largement reconnue, tout comme le rôle de l'évaluation pour l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage d'une langue étrangère. L'émergence de ces questions à l'agenda politique européen a été à l'origine du lancement de cette étude Eurydice.

Le rapport Les évaluations standardisées des élèves en Europe: objectifs, organisation et utilisation des résultats publié par Eurydice en 2009 a mis en exergue une augmentation du nombre des tests nationaux, dans toutes les matières, en particulier depuis les années 90. Le présent rapport, qui met l'accent sur les tests nationaux en langues, montre également une augmentation du nombre de tests nationaux au cours des dernières décennies, en particulier dans les années 2000 (voir la figure 1). Tous les systèmes éducatifs étudiés dans ce rapport organisent ou ont récemment organisé des tests nationaux pour certains ou l'ensemble des élèves, au moins à un moment durant l'enseignement secondaire.

De nombreuses initiatives et réformes dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères ont été introduites au niveau européen et national durant la première décennie de ce siècle. En 2001, déclarée Année européenne des langues, le Conseil de l'Europe a publié le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR); en 2002, les Chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont réclamé la mise au point d'un indicateur des compétences linguistiques, ce qui a marqué le début des discussions sur l'enquête européenne sur les compétences linguistiques. Cette enquête a finalement été réalisée en 2011. Au niveau national, comme le montrent plusieurs publications Eurydice (EACEA/Eurydice, 2012a), de nombreux pays/régions ont avancé le début de l'apprentissage d'une langue étrangère à un stade plus précoce dans le courant du niveau primaire. Ces développements dans la politique en matière d'apprentissage d'une langue étrangère sont intervenus dans le contexte plus vaste d'une demande croissante pour une politique fondée sur des preuves et une responsabilité dans la fourniture des services publics, et cela peut expliquer la forte augmentation des tests nationaux en langues dans les années 2000.

Les caractéristiques des tests nationaux sont largement façonnées par leurs objectifs. Par exemple, les tests nationaux certificatifs sont plus susceptibles d'être dispensés à la fin d'un cycle ou d'un niveau et de tester un éventail relativement large de langues et d'élèves, tandis que ceux dont les résultats sont principalement utilisés pour évaluer les systèmes éducatifs peuvent n'être dispensés qu'à un échantillon d'élèves et ne cibler que la(les) langue(s) la(les) plus couramment apprise(s). Dans la grande majorité des cas, les tests nationaux en Europe servent divers objectifs. Toutefois, en fonction de leur principal objectif, ils relèvent tous de l'une de ces deux catégories: «tests à enjeux élevés» et «tests à enjeux faibles».

Les tests à enjeux élevés visent à évaluer les résultats d'un élève à la fin d'une année scolaire ou d'un niveau éducatif et sont utilisés pour éclairer les décisions formelles sur la progression de l'élève. Mis à part la Belgique (Communautés germanophone et flamande), l'Allemagne, l'Espagne, l'Islande et le Liechtenstein, tous les pays organisent au moins un test à enjeux élevés dans l'enseignement secondaire (voir la figure 3). Dans la plupart des pays ayant des tests à enjeux élevés, ceux-ci sont dispensés au niveau secondaire supérieur et sont utilisés à des fins de certification. Dans environ la moitié de ces pays, ils sont également utilisés pour sélectionner les élèves qui accéderont aux établissements ou formations d'enseignement supérieur. Enfin, une minorité de pays organisant des

tests à enjeux élevés les utilisent pour orienter les élèves au niveau secondaire inférieur ou supérieur (voir la figure 4).

Le principal objectif des tests dont les enjeux sont faibles est d'évaluer soit les performances du système éducatif dans son ensemble, soit les performances des établissements ou des élèves individuels afin d'améliorer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Un peu plus de la moitié des pays/régions étudiés appliquent ce type de tests à enjeux faibles; dans un peu plus de trois quarts d'entre eux (voir la figure 3), les tests ont lieu uniquement au niveau secondaire inférieur. Dans une douzaine de pays, les principaux utilisateurs des résultats des tests sont les parties prenantes au niveau de l'établissement (c'est-à-dire les enseignants, élèves et parents) et au niveau national/régional (principalement des décideurs politiques). Les résultats des tests ne sont par contre utilisés que par des parties prenantes basées dans les établissements au Danemark, en Allemagne («Tests de comparaison/évaluations d'apprentissage (VERA)», en Lituanie, au Luxembourg («Épreuves communes»), à Malte, en Roumanie et au Liechtenstein («Test adaptatif sur le web») ou par des décideurs politiques au niveau national en Belgique (Communauté germanophone), en Bulgarie, en France, au Luxembourg («Épreuves standardisées») et en Islande. En d'autres termes, dans ce dernier cas, les résultats des tests ne sont pas communiqués aux enseignants et/ou aux élèves.

La grande majorité des pays/régions organisent des tests nationaux pour évaluer les compétences en langues à plusieurs niveaux de l'enseignement secondaire. La plupart d'entre eux mettent en place ces tests nationaux tant au niveau secondaire inférieur qu'au niveau secondaire supérieur (voir la figure 2). Par ailleurs, la majorité des tests sont administrés à la fin d'un niveau ou à la fin de l'enseignement obligatoire. Comme on pouvait s'y attendre, la grande majorité des tests à enjeux élevés est organisée à la fin d'un niveau ou à la fin de l'enseignement obligatoire. S'agissant des tests à enjeux faibles, le tableau est plus mitigé: lorsqu'ils servent uniquement à évaluer le système éducatif dans son ensemble, ils sont quasiment tous administrés à la fin d'un niveau ou à la fin de l'enseignement obligatoire. Pour le restant des tests à enjeux faibles, qui entendent contribuer à l'amélioration des méthodes d'enseignement et d'apprentissage à l'école et/ou au niveau de l'élève individuel, ou qui combinent ces finalités avec le pilotage au niveau du système, ils sont administrés un peu plus souvent durant un niveau éducatif (voir la figure 6).

Près des deux tiers de tous les tests nationaux étudiés ciblent tous les élèves d'un niveau spécifique de l'enseignement général et/ou de l'enseignement professionnel. Toutefois, près de la moitié de ces tests ne sont pas nécessairement obligatoires pour tous les élèves. Les tests facultatifs sont tous des test à enjeux élevés, excepté au Luxembourg («Épreuves communes» administrées en anglais, français ou allemand aux élèves de l'enseignement secondaire général inférieur), en Lituanie («Test normalisé de langue étrangère») et au Monténégro («Évaluation des connaissances de la fin du troisième cycle»). Huit pays/régions ont élaboré des tests nationaux sur échantillon (Belgique (Communauté germanophone et Communauté flamande), République tchèque, Allemagne, France, Slovénie, Finlande et Norvège). Dans deux autres pays (Espagne et Autriche), certains tests nationaux sont administrés à des échantillons, en fonction des compétences testées (voir la figure 7).

Tous les pays/régions excepté la Belgique (Communautés germanophone et flamande), administrent au moins un test national pour évaluer les compétences des élèves en anglais. Cela reflète la position particulière qu'occupe l'anglais dans les programmes d'études établis aux niveaux nationaux et des établissements scolaires (EACEA/Eurydice, 2012b). En effet, l'anglais est de loin la langue étrangère la plus enseignée et dans certains cas, il s'agit même d'une matière obligatoire. Les compétences des élèves dans les autres langues étrangères les plus apprises – français, allemand, espagnol, italien et russe – sont aussi très souvent évaluées au moyen de tests nationaux à travers l'Europe. Il convient également de tenir compte des raisons politiques, historiques et/ou géographiques expliquant pourquoi certains pays ont élaboré des tests dans des langues moins fréquemment apprises en

Europe. La Pologne et la Norvège, par exemple, disposent de tests nationaux d'évaluation des langues nationales des pays voisins (ukrainien et finnois respectivement). Environ la moitié des pays/régions ont des tests évaluant plus de cinq langues. Dans la plupart des cas, ces tests sont administrés au niveau secondaire supérieur. Quelques pays (Irlande, France, Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord) et Norvège) disposent de tests nationaux dans un très grand nombre de langues (23, 47, 20 et 39 respectivement) (voir la figure 8).

L'un des objectifs fondamentaux de l'apprentissage des langues étrangères est l'acquisition des quatre principales compétences de communication: compréhension à l'audition, expression orale, lecture et expression écrite. Près de la moitié des tests nationaux en langues administrés en Europe couvrent les quatre compétences. Comme on pouvait s'y attendre, compte tenu des difficultés inhérentes à l'évaluation de cette compétence, l'expression orale est la compétence linguistique la moins évaluée au moyen des tests nationaux. Toutefois, neuf pays (Bulgarie, Danemark, Italie, Pays-Bas, Autriche, Slovénie, Slovaquie, Royaume-Uni et Norvège) disposent d'un ou plusieurs tests nationaux où la partie consacrée à l'expression orale est élaborée au niveau local (voir la figure 9).

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) créé par le Conseil de l'Europe en 2001 semble avoir fortement influencé les tests nationaux en Europe, puisqu'un peu plus de la moitié des tests nationaux sont liés à l'échelle à six niveaux de compétences élaborée par le CECR. En d'autres termes, un peu plus de la moitié de tous les tests nationaux en Europe sont liés à un ou plusieurs des six niveaux de compétences définis par le CECR (voir la figure 10). Ces six niveaux de compétences se subdivisent en utilisateur élémentaire (A1 et A2), utilisateur indépendant (B1 et B2) et utilisateur expérimenté (C1 et C2). Dans l'enseignement secondaire inférieur, les niveaux A2 et B1 sont les niveaux les plus élevés testés dans la plupart des tests nationaux (voir la figure 11). Au niveau secondaire supérieur, la majorité des tests nationaux ne va pas au-delà du niveau B2 (voir la figure 12). Les niveaux du CECR ne sont toutefois pas aussi largement utilisés pour rapporter le niveau de maîtrise de la langue de l'élève; à peine la moitié des tests liés aux niveaux du CECR utilisent l'échelle à cette fin particulière (voir la figure 13).

Pour que les résultats des tests nationaux soient comparables, les procédures de notation doivent être fiables et cohérentes. La notation peut être interne quand elle est effectuée par des enseignants qui travaillent dans l'établissement où les tests ont eu lieu, ou externe quand elle est effectuée soit par des enseignants ou d'autres personnes externes à l'établissement, ou au moyen d'un balayage optique informatisé. Qu'elle soit interne ou externe, la plupart des correcteurs reçoivent une formation spéciale ou des orientations en matière de notation pour mener à bien cette tâche.

Dans vingt-deux pays ou régions, les parties écrites des tests nationaux à enjeux élevés sont entièrement notées de manière externe (voir la figure 14). En outre, dans quatre autres pays, la notation est externe pour certains des tests nationaux en langues qui y sont organisés. Dans les autres pays ou régions, la notation est soit partagée entre des correcteurs internes et externes, soit totalement réalisée en interne. S'agissant des parties des tests à enjeux élevés d'évaluation de l'expression orale, la notation est moins souvent centralisée que les parties écrites.

Les différences dans la notation des tests à enjeux faibles sont liées à leurs principaux objectifs. La grande majorité des tests dont la finalité est d'évaluer le système éducatif dans son ensemble sont notés de manière externe, et ce pour toutes les compétences évaluées. Les seuls pays où les tests nationaux utilisés pour évaluer le système éducatif dans son ensemble sont notés de manière interne sont la Hongrie et le Monténégro. À l'inverse, la plupart des tests à enjeux faibles, dont l'objectif principal est d'évaluer les établissements individuels et non le système éducatif dans son ensemble, sont notés en interne; les seules exceptions étant le Danemark et le Liechtenstein («Test adaptatif sur le web») (voir la figure 15).

INTRODUCTION

L'évaluation nationale des compétences des élèves a gagné en importance ces dernières décennies (Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2009). Traditionnellement, ce type d'évaluation était utilisé pour déterminer les progrès d'un élève et décerner des certificats, mais plus récemment, elle est devenue un outil important de supervision des systèmes éducatifs. En outre, les derniers développements politiques de l'UE ont engendré un regain d'intérêt pour l'apprentissage des langues et plus particulièrement pour l'évaluation des compétences en langues. Dans ce contexte, il est particulièrement utile d'acquérir une bonne connaissance des tests nationaux en langues et d'analyser leurs principales caractéristiques, puisque cela permet de consolider les bases pour l'élaboration de nouvelles politiques et initiatives.

Justification du rapport: le contexte politique

La promotion de l'apprentissage des langues auprès des citoyens européens est un objectif de longue date des décideurs politiques à l'échelle européenne. La diversité linguistique et culturelle caractéristique du paysage européen appelle à la promotion de l'apprentissage des langues. Cette question est importante non seulement parce qu'elle permet de protéger le patrimoine culturel de l'Europe, mais parce que l'apprentissage des langues est indispensable pour faire de l'Europe une réalité vivante et concrète pour ses citoyens. Les personnes qui maîtrisent d'autres langues que leur langue maternelle ont moins de difficultés à traverser les frontières pour accéder à des opportunités éducatives et professionnelles et sont par conséquent en mesure de bénéficier des riches expériences personnelles, sociales et culturelles qu'offre l'Union européenne.

La stratégie de Lisbonne a défini d'ambitieux objectifs pour l'Europe et a marqué un véritable tournant dans l'élaboration de politiques en matière d'éducation au niveau européen. Après son lancement, les chefs d'État et de gouvernement réunis à Barcelone en 2002 ont préconisé une action supplémentaire pour «améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge» et «l'établissement d'un indicateur de compétence linguistique» (1) Dans les années 2000, d'autres conclusions du Conseil ont renforcé la visibilité de l'apprentissage des langues dans l'agenda politique en matière d'éducation et de formation. En 2006, l'idée de l'établissement d'un indicateur de compétence linguistique a été reprise et matérialisée par la définition des principes d'un indicateur européen des compétences linguistiques (2). En 2008, les États membres ont été invités à «collaborer pour améliorer la coopération européenne dans le domaine du multilinguisme» et à prendre les mesures appropriées «pour améliorer l'enseignement des langues» (3). Le rôle capital des compétences linguistiques a également été souligné dans le cadre plus vaste de la coopération en matière d'éducation et de formation (c'est-à-dire le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation – Éducation et formation 2020) (4) (2009) et dans l'agenda politique général (compétences linguistiques visant à améliorer la mobilité) (5) (2011).

(¹) Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002. Conclusions de la présidence. SN 100/1/02 REV 1, p. 19. [pdf] Disponible à l'adresse suivante: http://www.consilium.europa.eu/fr/european-council/conclusions/pdf-1993-2003/CONCLUSIONS-DE-LA-PRÉSIDENCE -CONSEIL-EUROPÉEN-DE-BARCELONE -15-ET-16-MARS-2002/[consulté le 30 avril 2015].

⁽²⁾ Conclusions du Conseil sur l'indicateur européen des compétences linguistiques [En ligne] JO C172, 25.7.2006. Disponible à l'adresse: http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52006XG0725(01)&from=EN [consulté le 30 avril 2015].

⁽³) Conclusions du Conseil sur le multilinguisme. 2868ème session du Conseil Éducation, jeunesse et culture. Bruxelles, le 22 mai 2008, p. 4. [pdf] Disponible à l'adresse suivante: http://www.eu2008.si/fr/News and Documents/Council Conclusio ns/May/0521 EYC-MULTILIN.pdf [consulté le 30 avril 2015].

⁽⁴⁾ Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»). JO C 119, 28.5.2009. [pdf] Disponible à l'adresse suivante: http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:ef0016 [consulté le 20 octobre 2015].

⁽⁵⁾ Conclusions du Conseil sur les compétences linguistiques visant à améliorer la mobilité. 3128^{ème} Conseil Éducation, jeunesse, culture et sport. Bruxelles, les 28 et 29 novembre 2011. [pdf] Disponible à l'adresse suivante: http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms data/docs/pressdata/fr/educ/126374.pdf [consulté le 30 avril 2015].

En 2012, les résultats de la toute première Enquête européenne sur les compétences linguistiques lancée par la Commission européenne en 2009 ont été publiés (Commission européenne/ SurveyLang, 2012). L'enquête couvrait seize systèmes éducatifs. Les résultats ont montré que les compétences en langues étrangères varient beaucoup en Europe. Ils ont démontré aux décideurs politiques et aux parties prenantes qu'il était indispensable de poursuivre les efforts en matière de promotion et d'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage des langues à l'école en Europe. Les conclusions du Conseil sur le plurilinguisme et le développement des compétences linguistiques (2014) reconnaissent la complexité et la diversité des facteurs nationaux qui influent sur l'apprentissage et l'enseignement des langues. Elles soulignent également l'importance de l'évaluation dans la promotion de l'enseignement et de l'apprentissage efficaces des langues à l'école. La Commission est ensuite invitée à étudier la faisabilité d'une évaluation des compétences linguistiques dans les États membres, en utilisant notamment les données nationales lorsqu'elles sont disponibles (é).

La compilation de cet inventaire des tests nationaux en langues par le réseau Eurydice intervient dans ce contexte spécifique. Elle entend fournir un aperçu et une comparaison des principales caractéristiques de tous les tests nationaux conçus pour évaluer les compétences linguistiques des élèves de l'enseignement secondaire en Europe.

Portée du rapport et définitions

Le rapport met l'accent sur les tests nationaux en langues administrés aux élèves aux niveaux CITE 2 et 3, aussi bien dans l'enseignement général que professionnel. Lorsque le rapport fait référence à un «test national», cela désigne un «test national en langues».

Les tests nationaux, dans ce contexte, font référence aux tests/examens standardisés élaborés par les autorités publiques centrales/supérieures et mis en œuvre sous leur responsabilité. Ces tests/examens standardisés peuvent se présenter sous différentes formes qui exigent de tous ceux qui passent le test de (a) répondre aux mêmes questions (ou à des questions choisies dans une banque de questions commune) et (b) d'être notés de manière standardisée ou cohérente. Les tests ou enquêtes à l'échelle internationale tels que SurveyLang ne font pas partie des données collectées. Les tests conçus au niveau de l'établissement ne font pas non plus partie des données collectées, même s'ils sont élaborés sur la base d'un cadre de référence conçu au niveau central.

Le rapport entend fournir un examen complet de tous les tests nationaux existants, tels que définis plus haut. Cependant, pour certains tests nationaux, dans des cas tout à fait exceptionnels, des données n'ont pas pu être collectées sur tous les aspects examinés et par conséquent ces tests ont été exclus du rapport.

Le **niveau central** est l'autorité supérieure en matière d'éducation, située au niveau national (État), dans la grande majorité des pays. Dans certains pays, d'autres niveaux d'autorité (Communautés, Länder, Communautés autonomes, etc.) sont compétents dans certains ou dans tous les domaines liés à l'éducation. En Belgique, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni, chaque région/entité dispose de son propre ministère de l'éducation.

Le rapport couvre toutes les **langues**, sauf les langues d'enseignement (qui sont généralement les langues nationales), les langues régionales et/ou minoritaires et les langues anciennes telles que le latin et le grec ancien. L'anglais et l'irlandais en Irlande, le finnois et le suédois en Finlande, le français et l'allemand au Luxembourg, et l'anglais à Malte sont des exceptions à la règle. Pour l'Irlande, la Finlande et le Luxembourg, les langues mentionnées sont des langues officielles et chacune d'entre

⁽⁶⁾ Conclusions du Conseil sur le plurilinguisme et le développement des compétences linguistiques. Conseil Éducation, jeunesse, culture et sport, Bruxelles, 20 mai 2014. [pdf] Disponible à l'adresse suivante: http://www.consilium.europa.eu/workarea/downloadAsset.aspx?id=15846 [consulté le 30 avril 2015].

elles peut être la langue principale d'enseignement dans les écoles, l'autre langue étant enseignée comme deuxième langue ou dans certains cas comme langue étrangère. À Malte, l'anglais est à la fois la langue d'enseignement et une deuxième langue. Tout comme pour les langues régionales, seules les langues au Royaume-Uni et en Espagne constituent une exception à la règle.

Dans le présent rapport, l'expression «langues» désigne les langues incluses dans le champ de l'étude. Dans certains cas cependant, lorsque nous aborderons les tests nationaux individuels, l'expression «langues étrangères» pourra également être utilisée, puisque dans la grande majorité des pays, les langues entrant dans le cadre du rapport sont considérées comme langues étrangères dans le programme.

L'année de référence est **2014/2015**. Lorsque des tests nationaux des connaissances linguistiques sont organisés sur la base du principe de rotation, l'année de référence est l'année à laquelle le test a été administré pour la dernière fois. Dans ces cas, le rapport ne spécifie pas systématiquement l'année à laquelle les compétences linguistiques ont été testées pour la dernière fois. Le rapport couvre tous les États membres de l'UE, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, le Monténégro et la Serbie.

Contenu et structure du rapport

Ce rapport succinct entend fournir des informations complètes sur les caractéristiques de base, mais néanmoins fondamentales, des tests nationaux en langues. Il vise à répondre aux questions suivantes:

- Les tests nationaux en langues sont-ils été administrés aux élèves depuis longtemps?
- Quels sont leurs objectifs?
- Quelle est la cohorte d'élèves testée?
- Quand les élèves sont-ils testés, à quel cycle de l'enseignement et en quelles classes?
- Quelles sont les langues évaluées?
- Quelles sont les compétences testées (lecture, compréhension à l'audition, expression écrite et expression orale)?
- Les éléments des tests sont-ils liés au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) (⁷)?
- Les tests nationaux sont-ils notés en interne ou en externe?

Le rapport est articulé autour de 15 caractéristiques clés des tests nationaux en langues, chacune avec un intitulé qui non seulement guide les lecteurs à travers le contenu du rapport mais résume également les principales conclusions.

Au début du document, la section «L'essentiel de l'information» rassemble les idées principales développées dans l'analyse comparative.

L'annexe contient plusieurs tableaux avec des informations détaillées. L'un de ces tableaux dresse la liste de tous les tests nationaux relevant du champ d'application de cette analyse.

Méthodologie et sources d'information

Les informations ont été collectées au moyen d'un bref questionnaire rempli par les experts nationaux et/ou le représentant national du réseau Eurydice. Les documents officiels délivrés par les autorités centrales/autorités supérieures en matière d'éducation sont les principales sources d'information.

⁽⁷⁾ Conseil de l'Europe, 2001.

Une approche comparative est utilisée pour décrire et analyser les caractéristiques des tests nationaux en langues.

Conventions

Le rapport fait de nombreuses références aux **années scolaires**. Dans tous les pays, la première année est considérée comme la première année du niveau CITE 1 (8).

Le nombre de tests peut se compter de diverses façons. Un test peut être considéré comme distinct lorsqu'il évalue les élèves à des années scolaires différentes, ou pour différentes langues, ou différentes compétences, etc. Dans ce rapport, de manière conventionnelle, un test national est considéré comme distinct lorsqu'il teste des élèves d'années différentes. Dans certains pays cependant, le même test, c'est-à-dire évaluant les mêmes langues et aptitudes au même niveau de compétence, et pour la même finalité, peut être administré à des élèves d'années différentes. C'est le cas par exemple à la fin de l'enseignement secondaire supérieur, lorsque les élèves sont autorisés à passer leur examen de fin de cycle à des années scolaires différentes. Ce test, bien qu'il soit administré à diverses années scolaires, est considéré comme un seul test. À l'inverse, lorsque plusieurs tests sont administrés au cours d'une même année scolaire, ceux-ci sont considérés comme distincts seulement lorsque leurs principaux objectifs varient.

Ces règles de base simples ont par exemple les conséquences suivantes: lorsque les tests administrés au cours d'une même année scolaire sont considérés comme distincts au niveau national parce qu'ils évaluent des cohortes d'élèves différentes (par exemple des élèves de l'enseignement général et professionnel) ou des compétences différentes (expression orale ou d'autres compétences), ils sont considérés dans ce rapport comme un seul et même test s'ils ont la même finalité.

Dans certains des tests nationaux considérés dans ce rapport, une ou plusieurs des quatre principales compétences de communication (expression orale, compréhension à l'audition, lecture et expression écrite) peut/peuvent être évaluées dans des parties du test qui n'ont pas été standardisées ou établies par les autorités centrales chargées de l'éducation (c'est-à-dire des parties du test établies au niveau de l'établissement). L'analyse comparative ne signale pas systématiquement ces parties conçues au niveau de l'établissement.

12

Pour un complément d'information, veuillez consulter «Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2014». Dans ce document Eurydice, les structures éducatives des pays sont mises en relation avec les niveaux CITE (CITE 2011).

LES LANGUES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE: UN APERÇU DES TESTS NATIONAUX EN EUROPE – 2014/2015

Les tests nationaux en langues ont gagné en importance sur ces deux dernières décennies en Europe

Le rapport intitulé *Les évaluations standardisées des élèves en Europe: objectifs, organisation et utilisation des résultats* (Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2009) affirme que les tests nationaux représentent une forme relativement nouvelle d'évaluation qui s'est développée de manière significative depuis les années 1990. Un test national désigne un test/examen standardisé élaboré par les autorités publiques centrales/supérieures et mis en œuvre sous leur responsabilité. Ces tests/examens standardisés peuvent se présenter sous différentes formes qui exigent de ceux qui les passent de (a) répondre aux mêmes questions (ou à des questions choisies dans une banque de questions commune) et (b) d'être notés de manière standardisée ou cohérente (voir le glossaire pour les définitions).

L'engouement pour les tests nationaux est également valable pour les tests nationaux en langues. Dans certains pays, les tests en langues sont ancrés dans les systèmes nationaux d'éducation depuis de nombreuses années. Par exemple, l'examen de fin d'études («Matriculation examination») évaluant les compétences linguistiques à la fin du niveau CITE 3 en Finlande a été administré pour la première fois en 1852, et l'épreuve du «baccalauréat général et technologique» de niveau CITE 3 en France remonte quant à elle à 1853. Toutefois, la grande majorité des tests nationaux en langues ont été élaborés au cours de ces vingt dernières années. En effet, plus de la moitié de ces tests ont été introduits après 2001.

Bien que, dans la majorité des cas, les tests nationaux en langues dont nous disposons actuellement soient le fruit de nouveaux développements, un tiers d'entre eux sont en réalité fondés sur des évaluations linguistiques élaborées par les établissements. En Bulgarie, par exemple, un test en langues de niveau CITE 2 élaboré par un établissement est administré depuis 1998 et a acquis le statut de test national en 2003.

Certains pays ont également revu leurs tests nationaux peu après leur introduction – souvent pour élargir la portée des tests afin d'inclure davantage de langues (voir la figure 8), élargir l'éventail des compétences testées (voir la figure 9) ou augmenter le nombre d'élèves testés (voir la figure 7).

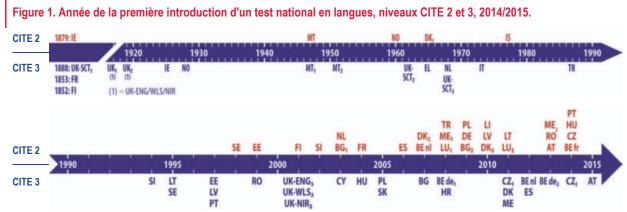
Le Luxembourg, Malte et la Finlande sont de parfaits exemples de pays où l'éventail de langues testées s'est étoffé au fil des ans:

- Luxembourg une épreuve commune évaluant le français et l'allemand en 9^e année a été introduite en 2003 et, en 2011, l'anglais a également été ajouté.
- Malte les «examens annuels d'enseignement secondaire» administrés aux niveaux CITE 2 et 3 ont progressivement introduit de nouvelles langues: l'anglais en 1947, l'italien en 1975, le français, l'allemand et l'arabe en 1976, et l'espagnol et le russe en 1989. Par ailleurs, le «Certificat d'enseignement secondaire MATSEC» délivré à la fin de l'enseignement général au niveau CITE 3, permet de tester l'italien depuis 1980, l'anglais depuis 1992 et le français, l'allemand, l'espagnol et le russe depuis 1994.
- Finlande le «Test de langues étrangères de 9^e année» évalue les compétences en anglais depuis 1999 et s'est élargi pour couvrir l'allemand, le français et le russe en 2003.

Dans certains cas, le nombre de compétences évaluées dans les tests a également augmenté au fil des ans. En Suède, en 2008, par exemple, pour l'espagnol, le français et l'allemand, qui sont testés au niveau de compétence 2 au niveau CITE 2 ou 3, seules deux compétences étaient évaluées, mais en 2009, ces tests ont été élargis pour couvrir toutes les compétences (lecture, expression écrite, compréhension à l'audition et expression orale). En outre, le test de compétence de niveau 4 en espagnol (niveau CITE 3) qui évaluait uniquement une compétence en 2010 a été élargi depuis 2012

pour couvrir toutes les compétences (lecture, expression écrite, compréhension à l'audition et expression orale).

Enfin, dans certains pays tels que la Bulgarie, les tests nationaux qui évaluaient initialement une seule section de la population estudiantine, ont été progressivement élargis. «L'Évaluation externe nationale» administrée en Bulgarie au niveau CITE 2 a été créée en 2003 pour évaluer les élèves de l'enseignement général mais, depuis 2005, elle a été élargie aux élèves de 8^e année de l'enseignement et de la formation professionnels qui ont suivi des cours intensifs en langues étrangères.



Source: Eurydice.

Note explicative

Cette figure montre l'année d'introduction des tests nationaux en langues. Bien que les tests soient différents aujourd'hui, la figure montre l'année à laquelle les tests nationaux en langues ayant la même finalité qu'aujourd'hui ont été administrés pour la première fois.

Les pays/régions ayant plus d'un test sur plusieurs années d'un cycle éducatif sont indiqués autant de fois qu'il y a de tests. Dans ces cas, les acronymes des pays sont également numérotés.

Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport.

Notes spécifiques par pays

Danemark: les «Examens de fin d'enseignement secondaire supérieur» administrés en 12^e et 13^e années ont été établis pour la première fois en 2011 pour un des programmes éducatifs (programme EUX, qui combine l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels). Aucune information n'est disponible pour d'autres programmes.

Espagne: les données dans la figure concernent la communauté autonome de Valencia pour le niveau CITE 2 et la Catalogne pour le niveau CITE 3. Au niveau CITE 2, les communautés autonomes suivantes ont emboîté le pas de Valencia dans l'administration de tests nationaux en langues: Navarre et Pays Basque (2009), Estrémadure et Murcie (2010) et Madrid (2012). Au niveau CITE 3, les communautés autonomes suivantes ont emboîté le pas de la Catalogne dans l'administration de tests nationaux en langues: Îles Canaries (2013) et Cantabrie, Estrémadure et Madrid (2014).

Autriche: l'«Examen de fin d'année standardisé et orienté sur les compétences des établissements secondaires d'enseignement général (AHS)» est administré en 12^e année, et a été totalement mis en œuvre en 2015, bien que certains établissements secondaires d'enseignement général aient commencé à l'administrer en 2014.

Serbie: données manquantes.

Les pays suivants disposent de tests qui ne sont pas pris en compte dans la figure (voir le tableau 1 à l'annexe):

Lituanie: l'«Examen d'expression orale en langue étrangère» en 12^e année a été administré pour la première fois en 2002. Luxembourg: l'«Épreuve commune Français» et l'«Épreuve commune Allemand» (niveau CITE 2) ont été administrées pour la première fois en 2003.

Hongrie: deux tests nationaux supplémentaires «Évaluation de la langue cible» (niveau CITE 2) ont été administrés pour la première fois en 2013.

Slovénie: l'«Examen de fin de cycle de l'enseignement professionnel» en 13^e année a été administré pour la première fois en 2002.

Liechtenstein: le «Test adaptatif sur le web: élèves de 8^e année» a été administré pour la première fois en 2006.

Norvège: l'«Examen dans les matières du programme: anglais et/ou langues étrangères de niveau I, II, ou III» (12^e et 13^e années) a été administré pour la première fois en 2007.

La majorité des pays administrent des tests nationaux en langues aussi bien au niveau secondaire inférieur que supérieur

En Europe, la grande majorité des pays/régions organisent des tests nationaux pour évaluer les compétences linguistiques à plus d'un niveau de l'enseignement secondaire. La plupart d'entre eux évaluent ces compétences aux niveaux CITE 2 et 3.

Comme le montre la figure 2, la plupart des systèmes éducatifs administrent différents tests nationaux à au moins deux années de l'enseignement secondaire. Cela ne signifie pas que tous les élèves passeront l'ensemble des tests organisés par le système éducatif, puisque les tests peuvent cibler différentes cohortes d'élèves par exemple. Près d'un quart des systèmes éducatifs administrent un test national en langues à la fin d'une année scolaire uniquement, tandis qu'une douzaine l'administrent à la fin de trois années scolaires ou plus.

Au cours d'une année scolaire uniquement
Au cours de deux années scolaires scolaires
Au cours de trois années scolaires ou plus

Source: Eurydice.

Figure 2. Nombre d'années scolaires durant lesquelles les tests nationaux en langues sont administrés aux niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.

Note explicative

La figure montre le nombre d'années scolaires auxquelles les tests nationaux sont administrés. Pour les pays dans lesquels le même test peut être administré à des années scolaires différentes, le test est considéré comme étant administré au cours d'une année scolaire seulement.

Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport

Notes spécifiques à chaque pays

Espagne: les élèves sont évalués en 8^e année (niveau CITE 2) dans les communautés autonomes de Valencia, Murcie, Navarre et le Pays Basque et en 10^e année (niveau CITE 3) dans les Îles Canaries, en Cantabrie et en Catalogne. Ils sont évalués en 8^e et 10^e année dans les communautés autonomes d'Estrémadure et de Madrid.

Luxembourg: les «Épreuves communes Anglais», administrées au niveau CITE 2, concernent les élèves de 9° année de l'enseignement technique et de 8° année pour les élèves de l'enseignement général.

Suède: au niveau CITE 3, il existe différents tests évaluant différentes langues à différents niveaux. Ces tests sont administrés à différentes années scolaires.

La pratique la plus courante est de tester les élèves aux niveaux CITE 2 et 3. Certains pays n'évaluent cependant les élèves qu'à l'un des deux niveaux. Dans les systèmes éducatifs où les élèves sont évalués plus d'une fois au cours de l'un des deux niveaux éducatifs, trois de ceux-ci administrent les tests au niveau CITE 2 (Allemagne, Luxembourg et Serbie), tandis que dans la Communauté germanophone de Belgique et au Royaume-Uni, les tests sont administrés au niveau CITE 3. Dans les systèmes éducatifs où les élèves sont évalués au cours d'une seule année scolaire, une faible majorité d'entre eux (Grèce, Croatie, Italie, Chypre et Slovaquie) l'administrent au niveau CITE 3.

La majorité des tests nationaux en langues présentent des enjeux élevés pour les élèves

Les pays administrent des tests nationaux en langues étrangères à des fins diverses qui ont été divisées en deux catégories principales dans ce rapport.

Dans le premier groupe, les tests nationaux évaluent les résultats des élèves à la fin de l'année scolaire ou d'un niveau éducatif, avant de prendre des décisions formelles sur leur éducation future. Les résultats des tests sont utilisés pour délivrer des certificats ou pour informer les décisions importantes concernant le passage de l'élève dans une classe supérieure par exemple, pour orienter et sélectionner les élèves qui rejoindront les formations ou établissements d'enseignement supérieur, etc. Les tests relevant de ce groupe sont appelés **«tests à enjeux élevés pour les élèves».**

L'objectif principal du second groupe de tests est d'évaluer la performance du système éducatif dans son ensemble, ou la performance des établissements ou des élèves individuels, afin d'améliorer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Ces tests n'ont pas de conséquences formelles pour la progression des élèves et sont par conséquent souvent appelés **«tests à enjeux faibles pour les élèves».**

Bien que l'objectif principal des tests nationaux en langues puisse être identifié, il convient de garder à l'esprit que les tests nationaux ont souvent plusieurs objectifs relevant des deux principales catégories. Par exemple, les résultats des tests visant essentiellement à informer les décisions sur la progression de l'élève sont également souvent utilisés pour évaluer le système éducatif ou les établissements individuels (Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2009, p. 24). Toutefois, cet aspect particulier ne sera pas examiné dans ce rapport. En effet, s'agissant de l'utilisation des résultats des tests à enjeux élevés, l'accent principal sera mis sur la progression de l'élève, comme vous pouvez le constater ci-après.

Figure 3. Distribution des tests à enjeux élevés et à enjeux faibles à travers les pays, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.

Tests à enjeux élevés

Tests à enjeux faibles

BE BE BE GCZ DK DE EE IE EL ES FR HR IT CY LV LT LU HU MT NL AT PL PT RO SI SK FI SE UK UK(I) SCT

CITE 2

CITE 3

Source: Eurydice. UK (1) = UK-ENG/WLS/NIR

Note explicative

Les «tests à enjeux élevés» sont utilisés pour informer les décisions sur la progression de l'élève, y compris pour l'octroi de certificats, l'orientation aux niveaux CITE 2 et 3 (orientation des élèves vers la voie ou le programme éducatif approprié), ou la sélection des élèves pour les formations ou établissements d'enseignement supérieur. Voir la figure 4 pour plus d'informations. Les «tests à enjeux faibles» n'ont pas de conséquences formelles pour la progression de l'élève. Leur principal objectif est d'évaluer la performance du système éducatif dans son ensemble afin que la politique puisse être adaptée en conséquence, ou d'évaluer les performances et d'améliorer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage au niveau de l'établissement ou de l'élève.

Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport. Pour plus d'informations sur la finalité principale de chaque test national en langue, veuillez consulter les tableaux 2 et 3 présentés en annexe.

Comme le montre la figure 3, presque tous les pays administrent des tests nationaux en langues qui ont un impact sur la progression des élèves; 16 pays ou régions administrent uniquement ce type de test. Comparativement, un nombre moins élevé de pays organise des tests nationaux en langues présentant des enjeux faibles pour les élèves. Ce type de test est administré dans un peu plus de la moitié des pays/régions et il est le seul type de test administré en Belgique (Communauté germanophone et Communauté flamande), en Allemagne, en Espagne, en Islande et au Liechtenstein. Cependant, la Belgique (Communauté germanophone) envisage d'introduire des tests

nationaux en langues visant à certifier les résultats des élèves en 2017-2019, conformément à son nouveau concept de développement régional entré en vigueur en mai 2015.

Lorsque l'on se penche sur les tests nationaux examinés dans ce rapport (voir le tableau 1 à l'annexe), il est également évident que les tests nationaux en langues présentant des enjeux élevés sont plus nombreux que les tests à enjeux faibles n'ayant aucune conséquence formelle pour la progression des élèves. En effet, près de deux tiers des tests peuvent être classés dans la première catégorie, tandis qu'à peine plus d'un tiers des tests nationaux en langues sont à classer dans la deuxième catégorie.

Le niveau CITE 3 semble être le niveau privilégié pour l'administration des tests à enjeux élevés. Environ trois quarts des tests à enjeux élevés sont administrés à ce niveau tandis que trois quarts des tests à enjeux faibles sont organisés au niveau CITE 2 Néanmoins, les tests à enjeux élevés sont administrés aussi bien au niveau CITE 2 que CITE 3 dans neuf pays ou régions (Danemark, Estonie, Irlande, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Suède, Norvège et Turquie) et uniquement au niveau CITE 2 en Belgique (Communauté française), au Luxembourg et en Serbie. En ce qui concerne les tests à enjeux faibles, cinq pays ou régions les administrent à la fois aux niveaux CITE 2 et 3: la Belgique (Communauté flamande), la République tchèque, l'Espagne, la Hongrie et Malte. La Belgique (Communauté germanophone) administre des tests à enjeux faibles uniquement au niveau CITE 3.

Les résultats des tests à enjeux élevés sont souvent utilisés en tant que base pour la certification

Lorsque les résultats des tests nationaux en langues influencent la progression de l'élève (voir la figure 3), ils servent presque toujours de base pour l'octroi de certificats à la fin de l'enseignement secondaire inférieur ou supérieur. Les certificats attestent de la réussite d'un niveau ou parfois d'un cycle d'enseignement et donnent généralement accès au suivant. L'importance accordée aux résultats des tests nationaux en langues pour l'octroi de certificats varie d'un pays à l'autre, en fonction de la culture d'évaluation des élèves. Par exemple, les résultats des tests peuvent être considérés en conjonction avec une évaluation du travail des élèves et des notes obtenues dans le courant de l'année, ou avec les résultats d'un examen final interne. Les résultats des tests nationaux peuvent également constituer la seule base de l'octroi du certificat (9).

⁽⁹⁾ Pour un complément d'information sur les formes d'évaluation des élèves sur lesquelles est basé l'octroi du certificat à la fin des niveaux CITE 2 et 3, voir Commission européenne /EACEA/Eurydice, 2012a, p. 163 à 168.

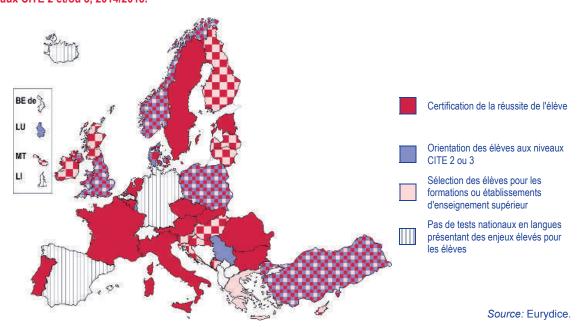


Figure 4. Utilisation des tests nationaux en langues à enjeux élevés pour juger de la progression de l'élève, niveaux CITE 2 et/ou 3, 2014/2015.

Note explicative

Les «tests à enjeux élevés» sont utilisés pour informer les décisions sur la progression de l'élève, y compris pour l'octroi de certificats, l'orientation aux niveaux CITE 2 et 3 (orientation des élèves vers la voie ou le programme éducatif approprié), ou la sélection des élèves pour les formations ou établissements d'enseignement supérieur. Ce dernier point fait référence aux systèmes centralisés ou nationaux dans lesquels, outre l'exigence d'achever avec succès l'enseignement secondaire supérieur, les résultats des tests nationaux en langues administrés au niveau CITE 3 sont utilisés pour sélectionner les élèves qui seront admis dans les établissements ou formations d'enseignement supérieur (10).

Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport. En fonction du pays, des tests à enjeux élevés peuvent être organisés soit au niveau CITE 2 soit au niveau CITE 3 ou aux deux niveaux. Pour un complément d'information sur les niveaux CITE impliqués et sur la manière dont la progression des élèves est influencée par les résultats de tous les tests nationaux à enjeux élevés dans chaque pays, veuillez consulter le tableau 2 à l'annexe.

Notes spécifiques à chaque pays

Luxembourg: l'utilisation des résultats des épreuves communes administrées en anglais, en français et en allemand pour orienter les élèves vers la voie appropriée au niveau CITE 3 ne s'applique qu'aux élèves de l'enseignement secondaire inférieur technique

Suède: les résultats des élèves aux tests nationaux sont utilisés pour étayer l'évaluation générale des enseignants et le classement final; toutefois ils ne figurent pas sur les certificats.

Dans cinq des pays dans lesquels les résultats des tests nationaux en langues sont utilisés dans le cadre de l'octroi de certificats, ils jouent également un rôle dans l'orientation des élèves au niveau CITE 3. Dès lors, les notes que les élèves obtiennent aux tests nationaux organisés à la fin de l'enseignement secondaire inférieur (Pologne et Turquie) ou au cours du niveau CITE 3 (Royaume-Uni – Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord) offrent une base à partir de laquelle orienter les élèves vers la voie ou le programme approprié au cycle secondaire supérieur. En Norvège, ces notes sont utilisées pour décider de l'accès des élèves aux programmes de l'enseignement supérieur lorsqu'il y a plus de candidats que de places disponibles.

Les résultats des tests nationaux en langues peuvent également avoir des implications pour la progression des élèves en ce qui concerne l'accès aux niveaux CITE 2 ou 3, même lorsqu'ils ne sont pas pris en compte pour l'octroi de certificats. Au Luxembourg, les résultats des épreuves communes administrées en anglais, en français et en allemand sont utilisés pour orienter les élèves de l'enseignement secondaire inférieur technique vers les diverses filières scolaires au niveau CITE 3. En

⁽¹0) Exigences d'admission à l'enseignement supérieur: Voir les descriptions des systèmes éducatifs nationaux de chaque pays (Chapitre 7) disponibles sur le site web Eurydice (https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Countries).

Serbie, les résultats des tests nationaux en langues administrés en 6^e et 8^e année déterminent l'accès aux classes bilingues ou aux cours/classes de philologie.

Dans 14 pays (voir la figure 4), les notes que les élèves obtiennent aux tests nationaux en langues administrés au niveau CITE 3 à des fins de certification influencent l'accès aux filières supérieures et le choix des cours. Par ailleurs, en Grèce, les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur doivent passer un «examen en langues modernes» pour pouvoir accéder à certains établissements d'enseignement supérieur, même si ce test national n'est pas pris en compte pour l'octroi du certificat d'enseignement secondaire supérieur.

Les résultats de la moitié des tests nationaux en langues à enjeux faibles sont utilisés aussi bien au niveau de l'établissement que du système éducatif

Le principal objectif des tests à enjeux faibles est de fournir un tableau assez précis des résultats de l'élève en vue d'améliorer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Ce qui différencie les tests à enjeux faibles est le niveau auquel les informations fournies seront utilisées: par les décideurs politiques au profit du système éducatif dans son ensemble, ou au niveau de l'établissement par les directeurs d'établissement, les enseignants voire les élèves et leurs parents.

Près de deux tiers des tests en langues à enjeux faibles sont administrés en vue d'évaluer l'efficacité globale du système éducatif. Les résultats des tests sont utilisés pour comparer les résultats d'une cohorte d'élèves spécifique par rapport à des objectifs établis du programme et informer les décisions sur la politique en matière d'éducation au plan national, en particulier en ce qui concerne le programme de langues étrangères.

L'évaluation du système éducatif est l'unique objectif des tests à enjeux faibles organisés en Belgique (Communauté germanophone), en Bulgarie, en France, au Luxembourg («Épreuves standardisées») et en Islande, dans lesquels aucun retour d'information n'est fourni aux enseignants concernant les résultats de leur classe ou au niveau de l'établissement. De façon assez étonnante, les tests nationaux organisés exclusivement pour évaluer le système éducatif dans son ensemble ne sont pas tous basés sur des échantillons. Alors que la Belgique (Communauté germanophone) et la France administrent les tests d'évaluation à un échantillon d'élèves, en Bulgarie (1), au Luxembourg et en Islande, tous les élèves passent le test.

Dans une douzaine de pays, les tests nationaux en langues sont utilisés pour évaluer le système éducatif dans son ensemble et pour apporter des améliorations au niveau de l'établissement. C'est le cas des tests par échantillonnage organisés en Belgique (Communauté flamande), en République tchèque, en Allemagne («Évaluation nationale en langues»), en Slovénie et en Finlande. En outre, en Espagne, en Hongrie, en Autriche, au Portugal, au Monténégro, au Liechtenstein avec les «tests standards au contenu défini» et en Norvège, les résultats des tests nationaux en langues administrés à tous les élèves sont utilisés à la fois au niveau du système éducatif et à celui de l'établissement.

⁽¹¹⁾ En Bulgarie, l'«Examen externe national» est administré à tous les élèves de 7^e année ainsi qu'à tous les élèves entreprenant des études intensives en langues étrangères en 8^e année, que ce soit dans l'enseignement général ou professionnel.

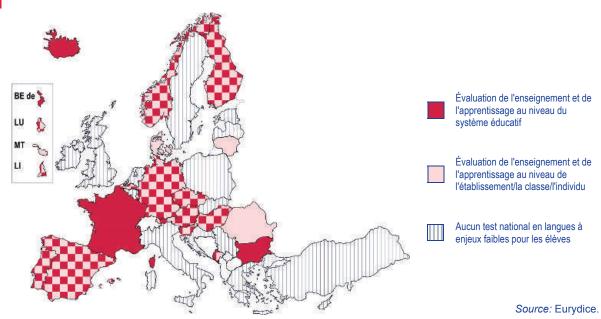


Figure 5. Principaux usages des résultats des tests nationaux en langues à enjeux faibles, niveaux CITE 2 et/ou 3, 2014/2015.

Note explicative

Les «tests à enjeux faibles» n'ont pas de conséquences formelles pour la progression des élèves. Leur principal objectif est d'évaluer la performance du système éducatif dans son ensemble afin que la politique puisse être adaptée en conséquence, ou d'évaluer les performances et d'améliorer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage au niveau de l'établissement ou de l'élève

Nous sommes en présence de deux grandes situations distinctes:

- A) les résultats d'un test unique à enjeux faibles organisé dans un pays donné sont utilisés pour évaluer l'enseignement et l'apprentissage aussi bien au niveau du système éducatif que de l'établissement/la classe/l'individu,
- B) les résultats de deux ou plusieurs tests distincts à enjeux faibles organisés dans un pays donné sont utilisés pour évaluer l'enseignement et l'apprentissage soit au niveau du système éducatif, soit au niveau de l'établissement/la classe/l'individu.

Selon les pays, les tests à enjeux faibles sont organisés à la fois au niveau CITE 2 ou 3, ou aux deux niveaux. Pour un complément d'information sur les niveaux CITE auxquels les tests à enjeux faibles sont organisés dans chaque pays et sur les utilisations des résultats des tests nationaux en langues à enjeux faibles, veuillez consulter le tableau 3 en annexe. Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport.

Notes spécifiques à chaque pays

Allemagne: les Länder sont chargés d'administrer les tests VERA. Ils ont leur propre réglementation concernant le retour d'information sur les résultats.

Liechtenstein: les informations dans la figure concernent les «Tests standards au contenu défini», tandis que les résultats du «Test adaptatif sur le web» sont uniquement utilisés au niveau de l'établissement, de la classe et de l'élève.

À l'inverse, les sept pays mentionnés ci-dessous organisent des tests à enjeux faibles qui ne sont pas utilisés pour évaluer le système éducatif dans son ensemble, puisque leurs résultats ne sont pas agrégés au niveau national. Les résultats sont destinés à être utilisés à des niveaux inférieurs (élèves, classe, établissement, autorités locales).

- Au Danemark, les nombreux groupes cibles du «test national» sont les enseignants, les directeurs, les parents et les municipalités.
- En Allemagne, les enseignants utilisent les résultats de leurs élèves aux «Tests de comparaison VERA» dans le cadre d'un cycle de développement orienté sur les données visant à améliorer les méthodes d'enseignement en classe.
- En Lituanie, les établissements utilisent les résultats du «Test standardisé en langue étrangère» au niveau individuel, de la classe et de l'établissement.
- Au Luxembourg, dans l'enseignement secondaire inférieur général, les «épreuves communes» sont essentiellement utilisées à des fins diagnostiques pour évaluer les compétences individuelles des élèves.

- À Malte, les établissements envoient les résultats des élèves ayant passé les «Examens annuels de l'enseignement secondaire» aux parents, afin de rendre compte des progrès réalisés.
- En Roumanie, les résultats de l'«Évaluation nationale en langues et en communication», enregistrés dans les dossiers des élèves, sont utilisés par les enseignants pour élaborer des plans d'apprentissage individuels et pour orienter les élèves.
- Au Liechtenstein, les résultats du «Test adaptatif sur le web» sont utilisés dans le cadre de la gestion de l'assurance-qualité des établissements et pour identifier les besoins d'apprentissage des élèves individuels.

Les tests nationaux en langues sont essentiellement administrés à la fin d'un niveau éducatif

Dans la moitié des pays/régions d'Europe, tous les tests nationaux en langues sont administrés en dernière année d'un niveau éducatif ou à la fin de l'enseignement obligatoire. Près de la moitié des pays/régions combinent cette procédure avec l'administration de tests dans le courant d'un niveau éducatif. Dans quelques rares cas, tous les tests nationaux sont administrés dans le courant d'un niveau éducatif et pas à la fin.

Le moment choisi pour administrer les tests nationaux, que ce soit durant un niveau éducatif ou à la fin, est généralement lié à la finalité de ces tests. Les tests à enjeux élevés (voir la figure 4) qui ont un impact sur la progression des élèves sont plus susceptibles d'être administrés à la fin d'un niveau éducatif. Les tests à enjeux faibles (voir la figure 5), dont l'objectif principal est d'informer les améliorations apportées aux méthodes d'enseignement et d'apprentissage, peuvent être administrés dans le courant d'un niveau éducatif ou à la fin.

Les données révèlent que dans la grande majorité des cas, les tests à enjeux élevés sont administrés à la fin d'un niveau éducatif ou à la fin de l'enseignement obligatoire – généralement au niveau CITE 3. À ce niveau, les programmes éducatifs ont tendance à être plus flexibles et, par conséquent, les tests nationaux à enjeux élevés, en particulier dans les pays du nord de l'Europe, ne sont pas nécessairement administrés à la fin d'un niveau éducatif.

- Danemark les élèves passent les «Examens de fin d'enseignement secondaire supérieur», qui peuvent être administrés en 11^e, 12^e ou 13^e année, c'est-à-dire la dernière année d'enseignement secondaire supérieur général.
- Portugal le «Test national final de l'enseignement secondaire» est administré en 11^e année, qui est l'année précédant la fin du niveau CITE 3.
- Royaume-Uni (Écosse) le «National 5» peut être administré en 11°, 12° ou 13° année et le «Higher» en 12° ou 13° année, la 13° année correspondant à la fin du niveau CITE 3.
- Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord) le «certificat général d'enseignement – niveau avancé subsidiaire (AS)» est administré en 12^e année (13^e année en Irlande du Nord), soit l'année précédant la fin du niveau CITE 3.
- Suède le «test national» peut être administré en 10^e, 11^e ou 12^e année, à chaque fois au niveau CITE 3.
- Norvège les «Examens dans les matières principales communes anglais» sont administrés en 12^e année aux élèves inscrits dans l'enseignement professionnel, et en 11^e année aux élèves suivant la filière générale, qui ne correspond à la dernière année dans aucun des deux programmes.

Le tableau est plus contrasté pour les tests à enjeux faibles et dépend dans une certaine mesure de l'objectif du test. Lorsqu'ils ne sont destinés qu'à des fins d'évaluation du système éducatif, ils sont quasiment tous administrés à la fin d'un niveau éducatif ou à la fin de l'enseignement obligatoire. C'est le cas pour tous les tests à enjeux faibles administrés en Belgique (Communauté germanophone), en

France, au Luxembourg et en Islande. En Bulgarie, l'«Examen national externe» est administré en 7^e année ainsi qu'en 8^e année, c'est-à-dire dans le courant et à la fin d'un niveau éducatif. Pour les autres tests à enjeux faibles, quel que soit le niveau qu'ils entendent évaluer – le système éducatif ou l'élève individuel – ils sont administrés un peu plus souvent dans le courant d'un niveau éducatif.

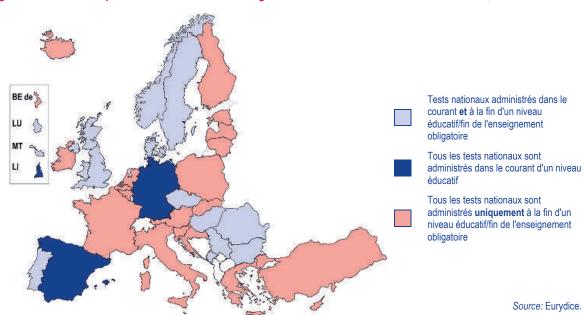


Figure 6. Moments auxquels les tests nationaux en langues sont administrés aux niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.

Note explicative

Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport.

Notes spécifiques à chaque pays

Luxembourg: l'«Épreuve commune Anglais», administrée au niveau CITE 2, ne concerne pas tous les élèves en fin de niveau éducatif, mais uniquement les élèves de l'enseignement technique en 9^e année, et les élèves de l'enseignement général en 8^e année. Par conséquent, ce test a été exclu de la catégorie «administré uniquement à la fin d'un niveau». **Finlande**: le moment auquel les tests sont administrés est établi tous les cinq ans dans le Plan d'évaluation du ministère de l'éducation et de la culture. Les informations illustrées sur la carte font référence à la situation en 2014/2015.

Près de deux tiers de tous les tests nationaux en langues ciblent tous les élèves mais seule la moitié environ est obligatoire

L'éventail des élèves ciblés par ces tests nationaux en langues varie d'un pays à l'autre. Ils peuvent cibler tous les élèves d'une année ou d'un niveau éducatif particulier; ils peuvent viser les élèves ayant choisi de s'orienter vers les langues, ou encore être administrés à un seul échantillon d'élèves. En outre, les tests nationaux peuvent être obligatoires ou facultatifs.

Tests nationaux en langues ciblant tous les élèves

Durant l'enseignement secondaire, presque tous les pays/régions administrent au moins un test national en langues destiné à tous les élèves d'une année ou d'un niveau éducatif particulier (voir la figure 7). En fonction du système éducatif concerné, cela peut impliquer l'administration du test à tous les élèves, qu'ils soient de la filière générale ou professionnelle, ou à tous les élèves d'un seul de ces types d'enseignement. Par exemple, lorsqu'il existe une filière générale et professionnelle dans l'année évaluée, seuls quatre pays, à savoir l'Espagne, Malte, l'Autriche et la Finlande, excluent les élèves de la filière professionnelle de l'évaluation. Toutefois, cela ne veut pas dire que ces élèves de l'enseignement professionnel ne sont pas du tout évalués en langues, puisque cette évaluation peut se faire par le biais d'un test organisé au niveau de l'établissement.

Les tests nationaux ciblant tous les élèves ne sont pas, cependant, nécessairement obligatoires pour tous les élèves. Dans près de la moitié des pays, ces tests sont facultatifs et, à trois exceptions près, il s'agit de tests à enjeux élevés. Ces exceptions sont le Luxembourg («Épreuves communes» administrées en anglais, français ou allemand aux élèves de l'enseignement secondaire inférieur général), la Lituanie («Test standardisé en langue étrangère») et le Monténégro («Évaluation des connaissances de la fin du troisième cycle»).

Trois situations principales dans lesquelles les tests nationaux en langues destinés à tous les élèves sont facultatifs sont détaillées ci-après. Premièrement, les langues étrangères peuvent être comprises dans la liste des matières optionnelles dans lesquelles les élèves choisissent d'être évalués. Deuxièmement, il existe des tests nationaux que les élèves choisissent de passer uniquement s'ils souhaitent s'orienter vers une filière spécialisée en langues dans l'enseignement secondaire ou supérieur. Troisièmement, les tests nationaux en langues peuvent être facultatifs uniquement dans certains cas, par exemple pour les élèves suivant une filière éducative particulière.

Les pays suivants organisent des tests nationaux pour lesquels les langues sont des matières optionnelles que les élèves peuvent choisir de passer ou non.

- Estonie dans le cadre des «Examens de fin d'enseignement de base» administrés en 9^e année, les élèves doivent passer trois épreuves: estonien, mathématiques et une autre matière au choix de l'élève, qui peut être une langue étrangère.
- Bulgarie, Lituanie et Monténégro dans leurs «examens de fin d'étude», l'évaluation en langues étrangères est une des options proposées aux élèves. Toutefois, en Lituanie, les réformes envisagent d'introduire des tests nationaux en langues à la fin du niveau CITE 2 (10^e année) d'ici 2017/2018.
- République tchèque pour l'«Examen de fin d'études (partie commune)» administré en 13^e année, les élèves sont soumis à deux épreuves: langue et littérature tchèques, qui est obligatoire, et une deuxième matière obligatoire, à choisir entre langue étrangère et mathématiques.
- Portugal à l'occasion du «Test national de fin d'enseignement secondaire» administré en 11^e année, les élèves peuvent choisir de se soumettre à un examen en langues ou dans d'autres matières.

Les tests nationaux auxquels se soumettent uniquement les élèves désireux de rejoindre des facultés universitaires spécialisées en langues sont, par exemple, les «Examens en langues modernes» et l'«Examen d'accès à l'enseignement supérieur 5», administrés en 12^e année en Grèce et en Turquie respectivement. En Serbie, seuls les élèves de 6^e et de 8^e année souhaitant rejoindre des programmes bilingues ou de philologie dans l'enseignement secondaire doivent passer l'examen d'entrée pertinent en langues.

L'Estonie, la Croatie et le Luxembourg sont des exemples de pays où les tests nationaux en langues sont facultatifs dans certains cas uniquement. Dans ces pays, ceci dépend de la filière éducative choisie par les élèves. L'«Examen externe de fin d'études» en Estonie et l'«Examen de fin d'études d'État» en Croatie sont obligatoires pour les élèves dans l'enseignement secondaire supérieur général mais facultatifs pour les élèves dans l'enseignement professionnel. En revanche, au Luxembourg, les élèves de 9^e année de l'enseignement secondaire inférieur technique sont obligés de passer le «Test national en anglais» alors qu'il est facultatif pour les élèves de 8^e année dans l'enseignement général.

À Malte, le caractère obligatoire du test en langues dépend de la langue testée. Par exemple, les tests nationaux en langues à enjeux élevés sont obligatoires en anglais, alors qu'ils sont facultatifs pour d'autres langues. Par ailleurs, en Lituanie, le caractère obligatoire ou facultatif du «Test standardisé en langues étrangères» administré en 10^e année est laissé à la discrétion des établissements.

La Pologne est un autre exemple où les tests nationaux en langues sont facultatifs dans certains cas uniquement. S'agissant de l'«Examen en langues de fin d'enseignement secondaire inférieur (niveau

de base/avancé)», administré en 9^e année, il est obligatoire pour les élèves ayant démarré l'apprentissage de la langue au niveau CITE 2 de passer l'examen au niveau de base (ils peuvent toutefois passer le niveau avancé s'ils le souhaitent), et pour ceux qui ont continué l'apprentissage de la langue du niveau CITE 1 au niveau CITE 2, il est obligatoire de passer l'examen au niveau avancé (dans la même langue). Pour les élèves se soumettant à l'examen d'entrée en langues (de base, avancé, niveau bilingue) administré en 12^e et 13^e années, il est obligatoire de passer le niveau de base, mais facultatif de passer le niveau avancé ou bilingue (dans la même langue et/ou d'autres langues – les élèves peuvent choisir de passer plus d'un examen en langues au niveau avancé).

Tests nationaux en langues ciblant des groupes particuliers d'élèves

Certains tests ciblent, dès le départ, un groupe particulier d'élèves – normalement ceux dont la filière éducative est axée sur l'apprentissage des langues. C'est le cas des élèves se soumettant:

- à l'«Examen national externe» administré en 8^e année en Bulgarie;
- au «Test d'accréditation CLIL en 10^e année examens GESE» dans les îles Canaries et l'«Évaluation complète des sections bilingues» d'Estrémadure en 10^e année en Espagne.
- aux «Examens nationaux: deuxième épreuve écrite» en 13^e année en Italie;
 - o à l'examen «Pancyprian» administré en 12^e année à Chypre;
 - o à l'«Évaluation en langue cible» administrée en 6^e, 8^e et 10^e années en Hongrie;
- au «Certificat général d'enseignement secondaire (GCSE)»; «Certificat général d'enseignement niveau avancé subsidiaire» et «Certificat général d'enseignement niveau avancé (niveau A, ou A2)» administré au niveau CITE 3 au Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord);
- aux «National 5», «Higher» et «Advanced Higher» administrés au niveau CITE 3 au Royaume-Uni (Écosse).

Ces tests sont à enjeux élevés, excepté en Bulgarie, en Espagne et en Hongrie. Presque tous ces tests sont obligatoires pour les élèves. Toutefois, il existe certaines exceptions. À Chypre, les élèves peuvent choisir de passer ou non les examens «Pancyprian» administrés en 12^e année. Au Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord), on s'attend à ce que les élèves ayant choisi d'étudier une langue au-delà de 14 ans se soumettent au test approprié, toutefois cela n'est pas obligatoire.

Tests nationaux en langues administrés à un échantillon d'élèves

Enfin, certains tests sont conçus pour être uniquement administrés à un échantillon d'élèves. C'est le cas de tous les tests en Belgique (Communautés germanophone et flamande (2007, 2012) et certains tests en République tchèque (2013/2014), en Allemagne, en France, en Slovénie, en Finlande et en Norvège (voir la figure 7).

Les tests nationaux en langues basés sur des échantillons sont des tests à enjeux faibles, à l'exception de ceux administrés en Norvège. Dans ce pays, pour l'«Examen de fin d'enseignement secondaire inférieur – anglais» administré en 10^e année, un tiers des élèves sont sélectionnés de manière aléatoire pour passer l'examen écrit en anglais, tandis que deux tiers sont sélectionnés de manière aléatoire pour passer l'examen écrit soit en mathématiques soit en norvégien. Au niveau CITE 3, les élèves peuvent être sélectionnés pour passer l'examen en anglais et/ou en langues étrangères de niveau I, II et III en tant que matière principale et/ou matière du programme. Pour ces tests administrés au niveau CITE 3, les établissements, sous la supervision des autorités locales, décident dans quelles matières les élèves passeront les tests basés sur des échantillons.

Les tests basés sur des échantillons sont généralement obligatoires, bien qu'en Belgique (Communauté flamande), les établissements aient participé sur une base volontaire au «programme

d'évaluation national – français: lecture, compréhension à l'audition et expression écrite» administré en 2007 en 8^e année, et en 2012 au «programme d'évaluation national – français: compréhension à l'audition et expression orale» en 12^e année.

Les données révèlent que les tests basés sur des échantillons sont généralement administrés à des élèves de niveau CITE 2, même si dans certains cas ils sont administrés aussi bien aux niveaux CITE 2 et 3 (Belgique (Communauté flamande) (2007, 2012), République tchèque (2013/2014) et Norvège) ou uniquement au niveau CITE 3 (Belgique – Communauté germanophone).

Enfin, les tests nationaux en langues dans certains pays se basent uniquement de manière partielle sur les tests basés sur des échantillons, en fonction des compétences évaluées. C'est le cas de l'Espagne (Estrémadure) et de l'Autriche, où les tests en 8^e année sont administrés à tous les élèves pour toutes les compétences à l'exception de l'expression orale; les élèves sont évalués dans cette compétence uniquement dans un échantillon d'établissements.

Figure 7. Nombre de tests et cohorte d'élèves ciblée, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.

		BE fr	BE de	BE nl	BG	CZ	DK	DE	EE	ΙE	EL	ES	FR	HR	IT	CY	LV	LT	LU	HU	МТ
	Tous	1			1		3	1	1	1		1					1	1	2	2	3
CITE 2	Certains				1																
	Échantillonnage			1		1		1					1								
	Tous				1	1	1		1	1	1	1	1	1			1	1		1	4
CITE 3	Certains														1	1				1	
	Échantillonnage		2	1		1															
		NL	AT	PL	PT	RO	SI	SK	FI	SE	UK- ENG	UK- WLS	UK- NIR	UK- SCT		IS	LI	ME	NO	RS	TR
	Tous	1	1	1	1	1				1						1	1	2	1	2	1
CITE 2	Certains																				
	Échantillonnage						1		1										1		
	Tous	2	1	1	1	1	1	1	1	1								1			1
CITE 3	Certains										3	3	3	3							
	Échantillonnage																		2		

Source: Eurydice.

Note explicative

Ce tableau identifie l'éventail d'étudiants ciblés par les tests nationaux en langues dans l'enseignement secondaire inférieur (CITE 2) et dans l'enseignement secondaire supérieur (CITE 3). L'expression «tous» désigne les élèves dans l'enseignement général et/ou l'enseignement et la formation professionnels (EFP), ce qui signifie que les tests ciblant les élèves de l'une des deux filières uniquement ou les élèves des deux filières sont considérés sur un même pied d'égalité dans cette catégorie; «certains» désigne les élèves mettant l'accent sur l'apprentissage des langues dans leur filière éducative; «échantillonnage» désigne la sélection d'un échantillon représentatif d'élèves qui passeront les tests.

Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport.

Notes spécifiques à chaque pays

Espagne: le test administré en 8^e année cible tous les élèves dans les communautés autonomes d'Estrémadure, Murcie, Navarre, le Pays Basque et Valencia, et certains élèves de la communauté autonome de Madrid. Le test administré en 10^e année cible tous les élèves des communautés autonomes de Cantabrie et Catalogne et certains élèves des communautés autonomes des Îles Canaries, d'Estrémadure et de Madrid.

Pays-Bas: la figure montre la population d'élèves ciblée par l'examen national en anglais (élèves en 10° année de VMBO, 11° année de HAVO et 12° année de VWO). La situation varie en fonction de la filière éducative choisie pour ce qui est de la deuxième langue.

Suède: la figure montre la population d'élèves ciblée par les tests nationaux obligatoires en anglais. En outre, les établissements peuvent décider d'administrer des tests nationaux en espagnol, en allemand et en français à leurs élèves étudiant une de ces langues en tant que deuxième langue.

Les pays suivants ont un test qui n'est pas montré dans la figure (voir le tableau 1 dans l'annexe)

Hongrie: l'«Évaluation de la langue cible» administrée en 6e et 8e année cible certains élèves uniquement.

La quasi-totalité des pays ont élaboré au moins un test national en anglais au niveau secondaire

Les décideurs politiques dans le domaine de l'apprentissage des langues, ainsi que les concepteurs de tests, s'intéressent tout particulièrement à identifier quelles langues sont testées dans les pays/régions européens ainsi que le nombre de langues testées. La réponse est largement tributaire des langues étrangères enseignées dans les établissements, qui sont à leur tour influencées par la situation géographique d'un pays, ainsi que ses caractéristiques sociales et linguistiques. Ces aspects sont partiellement interdépendants.

La figure 8 montre que près de la moitié des pays/régions font passer des tests dans plus de cinq langues. Dans la plupart des cas, ces tests ont lieu au niveau CITE 3. La figure montre que, dans la plupart des pays, les tests au niveau CITE 2 couvrent moins de langues que ceux administrés au niveau CITE 3. Deux raisons, étroitement liées, peuvent l'expliquer. Tout d'abord, l'éventail de langues proposées dans le programme est généralement plus étoffé au niveau CITE 3 qu'au niveau CITE 2 (EACEA/Eurydice, 2012b, p. 48) et comme la plupart des tests nationaux au niveau CITE 3 ont un objectif certificatif, toutes les langues étudiées par les élèves doivent, en théorie, être testées. Ensuite, et à la différence du niveau CITE 3, la plupart des tests nationaux de niveau CITE 2 visent essentiellement à évaluer la performance des établissements, des élèves ou du système éducatif dans son ensemble, afin d'améliorer les méthodes d'apprentissage et d'enseignement (voir la figure 3). Par conséquent, une évaluation dans toutes les langues du programme n'est pas aussi importante.

Certains pays/régions (Irlande, France, Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord) et Norvège) ont mis au point des tests nationaux dans un grand nombre de langues. C'est le cas du «Baccalauréat général et technologique» administré en France en 12^e année, qui évalue pas moins de 47 langues. De la même manière, les tests nationaux en langues administrés en 12/13^e année en Norvège couvrent 39 langues, et 23 en Irlande pour l'«Examen de fin d'études» en 14^e année. Enfin, certaines évaluations sont disponibles en 20 langues dans les divers tests nationaux proposés au Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord). Tous les tests ci-dessus sont des tests à enjeux élevés et sont administrés au niveau CITE 3.

Dans neuf pays/régions, les tests nationaux ne sont organisés que dans une seule langue. Il s'agit de l'anglais dans tous les cas à l'exception de la Belgique (Communautés germanophone et flamande), où la langue évaluée est le français (une des trois langues officielles de la Belgique, avec le néerlandais et l'allemand), puisqu'il s'agit de la première langue étrangère enseignée.

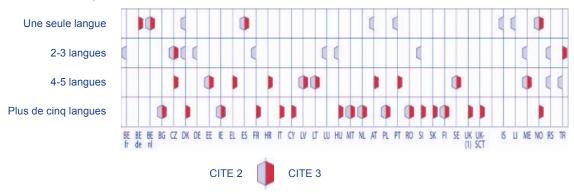
L'anglais est en effet la langue la plus couramment testée aux niveaux CITE 2 et 3, et tous les pays/régions disposent de tests nationaux en anglais, à l'exception, comme mentionné ci-dessus, de la Belgique (Communautés germanophone et flamande). Dans certains pays/régions toutefois, certains tests n'incluent pas l'anglais, tels que l'«Examen dans les principales matières communes – Langues étrangères» niveaux I ou II, en Norvège. Dans ces cas, il existe d'autres tests nationaux administrés au cours de la même année scolaire ou à d'autres années, qui testent les compétences des élèves en anglais.

Outre l'anglais, d'autres langues sont généralement évaluées dans le cadre d'un test national, à savoir le français, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le russe. Ces langues sont également les langues étrangères les plus couramment apprises dans les pays européens (EACEA/Eurydice, 2012b, p. 73). Les tests nationaux d'évaluation du russe sont plus courants dans les pays d'Europe de l'Est, tandis que l'espagnol et l'italien sont plus fréquemment évalués dans le sud de l'Europe.

Des raisons politiques, historiques et/ou géographiques peuvent expliquer pourquoi certains pays ont mis au point des tests nationaux dans des langues moins fréquemment apprises. La Pologne et la Norvège, par exemple, disposent de tests nationaux d'évaluation des langues nationales des pays

voisins (ukrainien et finnois respectivement). Certains pays ont mis au point des tests pour les langues des communautés d'immigrants récents ou de longue date. C'est le cas des Pays-Bas avec des tests pour le turc ou l'arabe, du Royaume-Uni avec des tests pour le chinois (mandarin/cantonais), le bengali et l'urdu, et de la Norvège avec l'évaluation du somalien et de l'urdu.

Figure 8. Nombre de langues évaluées au travers de tests nationaux, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.



Source: Eurydice. UK (1) = UK-ENG/WLS/NIR

Note explicative

Ce chiffre tient compte de tous les tests nationaux en langues qui relèvent du champ du rapport (voir le tableau 1 à l'annexe pour les détails de tous les tests examinés). Pour les pays ayant plus d'un test, les informations sont présentées de la manière suivante:

- lorsque les tests individuels évaluent le même nombre de langues, seul un symbole apparaît dans le numéro de catégorie de la langue correspondant.
- lorsque les tests individuels évaluent des nombres de langues différents, un symbole apparaît pour chaque test dans le numéro de catégorie de la langue correspondant; les notes spécifiques à chaque pays fournissent les informations nécessaires pour faire la distinction entre les tests.

Au Luxembourg, au Portugal et en Finlande, lorsqu'il y a plus d'un test par année scolaire, les données sur le nombre de langues sont agrégées plutôt que présentées séparément (pour plus d'informations, voir les notes spécifiques à chaque pays).

Notes spécifiques à chaque pays

République tchèque: l'«Examen de fin d'études (partie commune)» administré en 13^e année évalue cinq langues.

Danemark: le «Test national» administré en 8^e année évalue une langue uniquement.

Espagne: la quasi-totalité des Communautés autonomes évaluent une seule langue dans leurs tests nationaux: six communautés autonomes (Murcie, Navarre et le Pays Basque en 8^e année; les Îles Canaries et Cantabrie en 10^e année; et Madrid en 8^e et 10^e années) évaluent l'anglais et deux Communautés autonomes (Catalogne et Estrémadure) évaluent l'anglais ou le français (en fonction de la langue qui est la première langue étrangère enseignée dans les établissements respectifs). La seule communauté autonome dans laquelle deux langues (l'anglais et le français) sont évaluées est la communauté autonome de Valencia, toutes deux en 8^e année.

Luxembourg: les données concernent les «Épreuves standardisées» et les trois «Épreuves communes», en anglais, en allemand et en français, toutes administrées en 9° année (les élèves de l'enseignement général passent le test national en anglais en 8° année).

Portugal: les données concernent le «Test final de l'enseignement secondaire national» administré en 11e année.

Finlande: les données concernent la «Seconde langue nationale: suédois en tant que langue B, 9° année; finnois en tant que langue A; ou niveau langue maternelle, 9° année» et les «langues étrangères en 9° année», administrés en 9° année.

Monténégro: l'«Évaluation des connaissances de la fin du deuxième cycle» administré en 6^e année évalue trois langues tandis que l'«Évaluation des connaissances de la fin du troisième cycle» administré en 9^e année évalue cinq langues.

Norvège: l'«Examen dans les matières principales communes – Anglais» administré en 11^e et 12^e années évalue une seule langue.

Serbie: l'«Examen d'entrée pour les classes bilingues dans l'enseignement primaire» administré en 6° année évalue deux langues tandis que l'«Examen d'entrée pour les classes bilingues dans les Gymnasiums (lycées)» administré en 8° année évalue quatre langues.

Les pays suivants disposent de tests qui ne sont pas pris en compte dans la figure (voir le tableau 1 à l'annexe):

Slovénie: le «Vocational Matura» (examen de maturité) administré en 13^e année évalue trois langues.

Liechtenstein: le «Test adaptatif sur le web», administré aux élèves de 8^e année, évalue deux langues.

Norvège: l'«Examen des matières du programme: anglais et/ou langues étrangères niveau I, II ou III» administré en 12/13^e années dans plus de cinq langues.

Serbie: l'«Examen d'entrée pour les lycées et classes de philologie» administré en 8e année évalue quatre langues.

Près de la moitié des tests nationaux en langues administrés en Europe évaluent les quatre compétences principales

La mesure dans laquelle les différentes compétences linguistiques sont évaluées varie d'un pays à l'autre. En effet, les quatre compétences principales que sont la lecture, l'expression écrite, la compréhension à l'audition et l'expression orale ne sont pas toujours évaluées dans tous les tests nationaux. Les différences les plus frappantes concernent l'expression orale. Bien que les trois autres compétences principales soient généralement testées, l'évaluation de l'expression orale dépend parfois des langues testées ou de la filière éducative. Par ailleurs, dans certains cas, le test évaluant l'expression orale n'est pas élaboré au niveau central mais bien au niveau de l'établissement.

La lecture est la compétence la plus couramment évaluée, tandis que l'expression écrite et la compréhension à l'audition sont testées à une fréquence similaire; l'expression orale quant à elle est la compétence la moins évaluée. La quasi-totalité des pays/régions évaluent les compétences des élèves en lecture dans tous les tests nationaux en langues, en même temps ou indépendamment des autres compétences. Citons toutefois une exception en Belgique (Communauté flamande), où le «Programme d'évaluation national – Français: Compréhension à l'audition et expression orale» (2012) administré en 12^e année évalue les compétences orales; et au Danemark, où l'«Examen après la 10^e année» administré en 11^e année évalue uniquement l'expression écrite et orale, tandis que l'«Examen de fin d'enseignement secondaire supérieur» administré en 12^e et 13^e années évalue également la compréhension à l'audition.

Les tests évaluant uniquement les compétences en lecture sont administrés dans quelques pays/régions uniquement:

- Danemark les «Tests nationaux» administrés en 8^e année;
- Luxembourg les «Épreuves standardisées» administrées en 9^e année;
- Roumanie la première langue étrangère étudiée pour l'«Évaluation nationale: test en langue et en communication» administré en 6^e année;
- Turquie les «Examens conjoints de 8^e année» et l'«Examen d'accès à l'enseignement supérieur 5» administrés respectivement en 8^e année et en 12^e année.

Trois pays organisent des tests nationaux en langue pour évaluer les compétences réceptives (lecture et compréhension à l'audition) uniquement. Il s'agit de:

- La République tchèque avec l'«Examen à l'intention d'un échantillon d'élèves» en 4^e et 8^e année de l'enseignement fondamental et des élèves de 2^e année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel (2013/2014);
- Allemagne les «Tests de comparaison/évaluations des connaissances (VERA)» administrés en 8^e année et l'«Évaluation nationale en langues» administrée en 9^e année;
- Hongrie l'«Évaluation de la langue étrangère» administrée en 6^e et 8^e années.

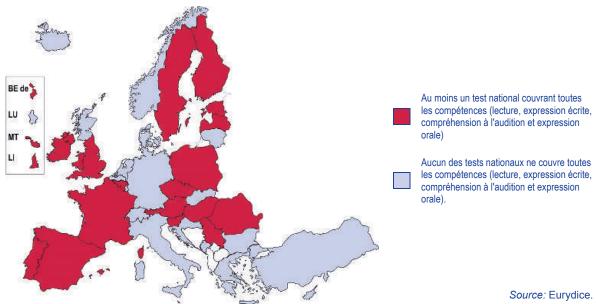
Près de la moitié des tests nationaux administrés en Europe évaluent toutes les compétences au travers de tests élaborés au niveau central (voir la figure 9). Lorsque l'expression orale est évaluée, dans deux tiers des cas, les tests concernés sont des tests à enjeux élevés pour les élèves, dans la mesure où leurs résultats informeront les décisions sur la progression de l'élève.

Contrairement aux trois autres compétences (lecture, expression écrite et compréhension à l'audition), le test évaluant l'expression orale est plus souvent conçu au niveau des établissements. C'est le cas des tests administrés dans neuf pays:

- Bulgarie –l'«Examen externe national» administré en 8^e année:
- Danemark l'«Examen après la 9^e année», administré en 10^e année et l'«Examen après la 10^e année», administré en 11^e année;

- Italie l'examen oral complet dans le cadre des examens nationaux administrés en 13^e année;
- Pays-Bas l'«Examen national VMBO», l'«Examen national HAVO» et l'«Examen national VWO» administrés en 11^e, 12^e et 13^e années respectivement;
- Autriche l'«Examen de fin d'année standardisé et orienté sur les compétences des établissements secondaires d'enseignement général (AHS)» administré en 12^e année;
- Slovénie l'«Examen de fin de cycle de l'enseignement professionnel» administré en 13^e année;
- Slovaquie la partie orale interne de l'examen de fin d'études administré en 13^e année;
- Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord) le «Certificat général d'enseignement secondaire (GCSE)», administré en 11^e année en Angleterre et au pays de Galles et en 12^e année en Irlande du Nord, dans plusieurs langues, y compris dans les principales langues apprises.
- Royaume-Uni (Écosse) le «National 5», administré en 11/13^e année, le «Higher», administré en 12/13^e année et le «Advanced Higher» administré en 13^e année.
- Norvège l'«Examen de fin d'enseignement secondaire inférieur anglais», administré en 10^e année, l'«Examen dans les matières principales communes anglais», administré en 11/12^e années, l'«Examen dans les matières principales communes langues étrangères niveau I ou II» administré en 12/13^e années et l'«Examen dans les matières du programme: anglais et/ou langues étrangères niveau I, II ou III», administrés en 12/13^e années également.

Figure 9. Pays avec au moins un test national en langues au niveau CITE 2 ou CITE 3 couvrant les guatre compétences, 2014/2015.



Note explicative

Tests nationaux: Tests/examens standardisés élaborés par les autorités publiques centrales/supérieures et mis en œuvre sous leur responsabilité (voir l'introduction). Les pays en rouge sont des pays ayant au moins un test élaboré au niveau central qui évalue toutes les compétences (lecture, expression écrite, compréhension à l'audition et expression orale).*

Les pays compris dans la catégorie «Aucun des tests nationaux ne couvre toutes les compétences (lecture, expression écrite, compréhension à l'audition et expression orale)» peuvent avoir des tests évaluant les quatre compétences mais toutes les compétences ne sont pas évaluées par un test élaboré au niveau central.

Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport.

Notes spécifiques à chaque pays

Espagne: pour le test administré en 10° année, les communautés autonomes des Îles Canaries, de Cantabrie, d'Estrémadure et de Madrid évaluent toutes les compétences au moyen d'un test élaboré au niveau central, tandis qu'en Catalogne, l'expression orale n'est pas évaluée. Pour le test administré en 8° année, les communautés autonomes d'Estrémadure et de Madrid évaluent toutes les compétences à travers un test élaboré au niveau central (en Estrémadure, l'expression orale est uniquement évaluée dans un échantillon d'établissements), tandis que dans les communautés autonomes de Valencia, de Murcie, de Navarre et du Pays Basque, seules trois compétences sont évaluées en utilisant un test élaboré au niveau central (lecture, expression écrite et compréhension à l'audition).

France: seuls les élèves ayant choisi l'option littéraire du «baccalauréat général et technologique» passent une épreuve d'expression orale et de compréhension à l'audition dans le cadre de leurs examens finals normalisés.

Le pays suivant a un test qui n'est pas repris dans la figure (voir le tableau 1 à l'annexe):

Lituanie: l'«examen d'expression orale en langue étrangère» élaboré au niveau central évalue les compétences orales en 12e année.

Outre le fait que dans certains pays les tests d'expression orale ne sont pas élaborés au niveau central, il existe d'autres différences pour les évaluations orales par rapport aux trois autres compétences.

Dans certains pays, la cohorte d'élèves se soumettant à un test d'expression orale diffère de celle ayant passé les épreuves de lecture, d'expression écrite et de compréhension à l'audition. En Espagne (Estrémadure) et en Autriche, l'épreuve d'expression orale ne concerne qu'un échantillon d'établissements et d'élèves, tandis que la lecture, l'expression écrite et la compréhension à l'audition sont évaluées chez tous les élèves de huitième année. En Autriche, pour l'«Examen de fin d'année standardisé et orienté sur les compétences des établissements secondaires d'enseignement général (AHS)» administré en 12^e année, les élèves doivent obligatoirement être évalués dans les trois autres compétences, mais le test en expression orale est facultatif. Dans l'«Examen national externe» administré en Bulgarie en 8^e année, seuls les élèves de l'enseignement général passent le test en expression orale tandis que tous les élèves sont évalués dans les trois autres compétences.

Une autre particularité de l'évaluation des compétences en expression orale est que toutes les langues ne sont pas évaluées. Par exemple, en Irlande, bien que toutes les compétences soient généralement testées pour toutes les langues dans le cadre du Certificat de fin d'études, cela ne s'applique pas à l'arabe et aux autres langues non comprises dans le programme. De la même manière, au Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord), l'expression orale n'est pas testée en arabe, en bengali, en néerlandais, en grec, en gujurati, en hébreu (moderne), en japonais, en panjabi, en perse, en polonais, en portugais ou en turc dans le cadre du Certificat général d'enseignement — niveau avancé subsidiaire ou du «Certificat général d'enseignement avancé (niveau A ou A2)».

Dans la majorité des pays, tous les tests nationaux sont liés aux niveaux du CECR

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) a été publié par le Conseil de l'Europe en 2001 – l'année européenne des langues. Il a été «conçu dans l'objectif de fournir une base transparente, cohérente et aussi exhaustive que possible pour l'élaboration de programmes de langues, de lignes directrices pour les curriculums, de matériels d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que pour l'évaluation des compétences en langues étrangères» (½). Le CECR a été traduit en 39 langues. Il est basé sur une perspective actionnelle, c'est-à-dire qu'il considère «les usagers et les apprenants de la langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donnés, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier» (⅓). L'échelle à six niveaux du CECR est connue d'un public plus large que celui des enseignants de langues puisqu'elle est souvent utilisée pour rendre compte des compétences linguistiques d'un apprenant.

Le Conseil de l'Union européenne a invité les États membres et la Commission à «favoriser un rapprochement entre le CECRL et les cadres nationaux et européen des certifications et créer davantage de possibilités de certification des compétences linguistiques acquises par les élèves» (4)?

⁽¹²⁾ Conseil de l'Europe, 2001.

⁽¹³⁾ Ibid.

⁽¹⁴) Conclusions du Conseil sur les compétences linguistiques visant à améliorer la mobilité. 3128^{ème} Conseil Éducation, jeunesse, culture et sport. Bruxelles, les 28 et 29 novembre 2011. [pdf] Disponible à l'adresse suivante: http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms data/docs/pressdata/fr/educ/126374.pdf [consulté le 30 avril 2015].

En 2006, le Conseil de l'Europe a mené une enquête pour collecter des informations sur l'utilisation de ce cadre au niveau national parmi les 46 membres du Conseil de l'Europe de l'époque. Les résultats de l'enquête, publiés en 2007, montrent que le CECRL a eu un impact majeur sur l'enseignement des langues. S'agissant de la planification et de l'élaboration des programmes, de la formation des enseignants et des tests, cette influence n'a cependant pas été la même dans tous les pays.

Les répondants soulignent que certains éléments du CECRL (la perspective actionnelle centrée sur l'apprenant, la notion d'apprentissage tout au long de la vie, les scénarios pour une diversification de l'offre de langues, ainsi que la promotion du plurilinguisme et du pluriculturalisme) sont les plus utilisés pour planifier et élaborer les programmes. Dans le domaine de la formation des enseignants, les niveaux, échelles et descripteurs ont été jugés particulièrement utiles. Dans le domaine des tests/examens, le mécanisme de reconnaissance mutuelle des qualifications et le système de référence unique pour la communication concernant les objectifs et les résultats de l'apprentissage sont considérés comme particulièrement avantageux pour la communauté des apprenants.

Parmi les principaux problèmes rencontrés par les répondants, citons la nécessité de définir des sousniveaux supplémentaires à l'échelle de six niveaux, le manque de précision de certains descripteurs et la difficulté à relier les tests au CECR. Bien que le CECR soit bien connu et utilisé par les personnes chargées de l'élaboration des tests et des programmes, cela n'est toutefois pas le cas des enseignants. En outre, la complexité de l'ensemble du document semble rendre son utilisation difficile. Des initiatives prises au niveau national telles que la création de sous-niveaux ou l'organisation de séances de formation ont contribué à améliorer l'utilisation du CECR par les praticiens. Le Conseil de l'Europe a également pris des mesures à la suite de cette enquête et a notamment émis une recommandation en 2008 sur l'utilisation du CECR et la promotion du plurilinguisme (15).

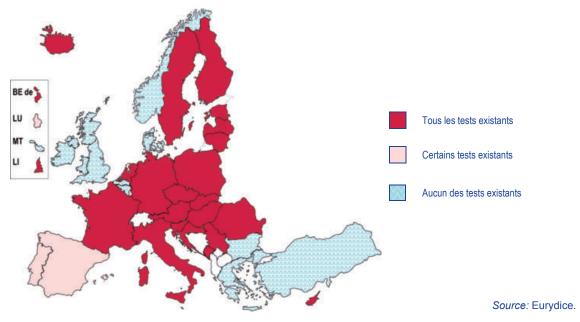


Figure 10. Tests nationaux liés aux niveaux du CECR, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.

Note explicative

Cette figure montre si les éléments du test dans les tests nationaux sont liés aux niveaux du CECR. Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport.

⁽¹5) Conseil de l'Europe, 2008. Recommandation CM/Rec(2008)7 du Comité des Ministres aux États membres sur l'utilisation du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) du Conseil de l'Europe et la promotion du plurilinguisme [En ligne] Disponible à l'adresse suivante: https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1318855 [consulté le 19 mai 2015].

Ce rapport Eurydice met l'accent sur l'utilisation du CECR à deux égards uniquement; il se propose d'identifier les pays qui relient leurs tests nationaux aux niveaux du CECR et de déterminer quels pays utilisent l'échelle à six niveaux pour rendre compte des compétences linguistiques des élèves.

Dans la majorité des pays, tous les tests nationaux existants sont liés aux niveaux du CECR. Les pays qui ne relient aucun de leurs tests à ces niveaux sont deux pays nordiques (Danemark et Norvège), certains pays du sud-est de l'Europe (Bulgarie, Grèce, Malte et Turquie), la Belgique (à l'exception de la Communauté germanophone), l'Irlande (en cours de révision) et l'ensemble du Royaume-Uni.

Dans trois pays (Espagne, Luxembourg et Portugal), certains tests uniquement sont reliés à l'échelle de six niveaux.

- L'Espagne offre un tableau assez complexe puisque chaque communauté autonome élabore ses propres tests. Quatre communautés autonomes (¹6) organisent un test national en 10e année, lié aux niveaux du CECR. En revanche, dans cinq des six communautés autonomes (¹7), les tests nationaux ne faisaient pas référence aux niveaux du CECR lors de l'évaluation des élèves de 8e année en 2014/2015.
- Au Luxembourg, l' «Épreuve standardisée» (évaluant les compétences en lecture des élèves de 9^e année en vue d'évaluer le système éducatif), n'est pas liée aux niveaux du CECR. Toutefois, les «Test nationaux» (à l'exception du test de langue allemande) sont liés aux niveaux du CECR (18).
- Enfin, au Portugal, le «Test national de fin d'enseignement secondaire» en lecture et en expression écrite pour les élèves de 11^e année ne fait pas référence aux niveaux du CECR tandis que le «Test d'anglais préliminaire» évaluant les élèves de 9^e année dans toutes les compétences est lié aux niveaux du CECR.

Si l'on considère l'ensemble des tests nationaux, un peu plus de la moitié d'entre eux sont liés aux niveaux du CECR. Les tests liés au CECR sont distribués assez équitablement entre les niveaux CITE 2 et 3. Toutefois, ils représentent une proportion légèrement plus importante des tests de niveau CITE 2, puisqu'il y a moins de tests nationaux à ce niveau.

Dans l'enseignement secondaire inférieur, les niveaux A2 et B1 du CECR sont généralement les niveaux les plus élevés testés

Le CECR définit six niveaux de compétences A1, A2, B1, B2, C1, C2 (A correspondant à un utilisateur élémentaire, B à un utilisateur indépendant et C à un utilisateur expérimenté), permettant de mesurer la progression des apprenants d'une langue étrangère. Afin d'être plus précis, certains utilisateurs du CECR ont également introduit des sous-niveaux dans l'échelle d'origine tels que A1.1 ou A1+.

L'on peut s'attendre à des différences significatives entre les pays en termes d'utilisation des niveaux du CECR dans leurs systèmes d'évaluation, aussi bien au sein du même niveau CITE qu'au sein des mêmes années scolaires. La raison en est que, comme l'ont régulièrement montré les précédents rapports Eurydice, contrairement aux mathématiques ou la lecture et l'écriture par exemple, les élèves ne commencent pas l'apprentissage des langues étrangères au cours des mêmes années scolaires en Europe (19). D'autres considérations, telles que les différences au niveau du contexte linguistique de chaque pays, jouent également un rôle pour expliquer les différences dans les objectifs du programme et, enfin, les écarts dans les niveaux de compétences testés.

⁽¹⁶⁾ Îles Canaries, Cantabrie, Estrémadure et Madrid.

⁽¹⁷⁾ Les six communautés sont la communauté valencienne, Estrémadure, Madrid, Murcie, Navarre et le Pays Basque. Le test n'est lié aux niveaux du CECR qu'à Madrid.

⁽¹⁸⁾ Les tests d'anglais sont administrés en 8^e année dans l'enseignement général.

⁽¹⁹⁾ Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2012b et Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2015.

Au niveau CITE 2, une minorité des tests liés au CECR couvrent un niveau uniquement et cela s'applique à toutes les compétences, langues et élèves testés. Le niveau de test utilisé est généralement A1 ou A2, mais A2 (ou les sous-niveaux de A2) est plus fréquent. L'Islande se détache du lot avec le niveau de test le plus élevé (B2). Il s'agit également du pays où les élèves testés sont dans l'année scolaire la plus élevée (10e année).

Figure 11. Niveaux du CECR couverts par les tests nationaux au niveau CITE 2, 2014/2015.

	Nom du test (en anglais)	A1	A2	B1	В2	C1	C2
CZ	Enquête par échantillonnage sur les résultats des élèves en 4° et 8° années de l'enseignement fondamental et des élèves de 2° année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel.		•				
DE	Tests de comparaison/évaluation des connaissances (VERA) Évaluation nationale des langues	•	•	•	•	•	
EE	Examen de fin de l'enseignement de base avec épreuves standardisées		2	1-2			
ES	Test national de 8 ^e année		•	•	•		
FR	Évaluation CEDRE (Évaluation par échantillonnage en 9° année)	•	•	•			
LT	Test standardisé de langue étrangère						
LU	Test national d'anglais						
HU	Évaluation de la langue étrangère Évaluation de la langue étrangère						
NL	Examen national VMBO			•			
AT	Évaluation des normes nationales d'enseignement		•	•			
PL	Épreuve de langue de l'examen national de fin de secondaire inférieur (niveau de base/avancé)		O +				
PT	Test d'anglais préliminaire						
RO	Évaluation nationale: test en langues et communication	+					
SI	Évaluation nationale des connaissances		0+				
FI	Seconde langue nationale: suédois en tant que langue B, 9 ^e année, finnois en tant que langue A; ou niveau langue maternelle, 9 ^e année	1-2-3	1-2	1-2			
SE	Test national	2	1-2	1-2	1-2		
IS	Examens coordonnées au niveau national						
LI	Tests standards au contenu défini		1-2	1-2			
ME	Évaluation des connaissances de fin du deuxième cycle		1.1				
	Évaluation des connaissances externes de fin du troisième cycle		+				
RS	Examen d'entrée pour les classes bilingues dans les écoles primaires						
	Examen d'entrée pour les classes bilingues dans les lycées						

BE de, EL, HR, IT, CY, SK, UK et TR:

Pas de tests nationaux au niveau CITE 2

BE fr, BE nl, BG, DK, IE, LV, MT et NO:

Test(s) national(aux) au niveau CITE 2 n'utilisant pas les niveaux du CECR

Source: Eurydice.

Note explicative

Le symbole indique lesquels des six niveaux du CECR sont couverts par le test avec le sous-niveau approprié (le cas échéant) sous forme chiffrée par exemple 1. Lorsqu'un test couvre plus d'un niveau du CECR, le chiffre n'indique pas sur quel(s) niveau(x), le cas échéant, le test est axé. Lorsque le niveau du test varie entre les langues, les compétences ou la cohorte d'élèves testées, cette information est fournie dans les notes spécifiques à chaque pays.

Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport.

Notes spécifiques à chaque pays

République tchèque: les données sont valables pour l'évaluation par échantillonnage organisée au cours de l'année scolaire 2013/2014.

Estonie: les «Examens de fin de l'enseignement de base avec épreuves standardisées» testent l'anglais en tant que première langue étrangère au niveau B1.2 et d'autres langues au niveau B1.1. L'anglais en tant que deuxième langue étrangère est testé au niveau B1.1 (pour la compréhension à l'audition, l'expression orale et la lecture) et le niveau A2.2 (pour l'expression écrite); d'autres langues sont testées au niveau A2.2.

Espagne: parmi les six communautés autonomes organisant un test en 8^e année, seule la communauté autonome de Madrid relie le test au CECR.

Lituanie: en 2015, l'anglais sera testé au niveau B1 uniquement et l'allemand, le russe et le français au niveau A2 uniquement.

Pays-Bas: les niveaux du CECR varient en fonction des langues et des programmes éducatifs suivis par les élèves.

Pologne: le niveau élémentaire est testé à A2 et le niveau avancé à A2+.

Liechtenstein: B1.2, B1.1 et A2.2 pour la lecture et la compréhension à l'audition; B1.1, A2.2 et A2.1 pour l'expression orale et l'expression écrite.

Serbie: l'«Examen d'entrée pour les lycées et classes de philologie» teste le niveau A2.2.

Les pays suivants ont des tests qui ne sont pas illustrés dans la figure (voir le tableau 1 à l'annexe):

Luxembourg: l'«Épreuve commune Français» teste les niveaux B1 et B2.

Hongrie: les «Évaluations de langue cible» testent les élèves de 6^e et 8^e années dans les programmes bilingues aux niveaux A2 et B1 respectivement.

Finlande: le test évaluant les compétences en langue étrangère en 9° année couvre les mêmes niveaux du CECR que le test pour la seconde langue nationale (soit le suédois, soit le finnois).

Liechtenstein: le «Test adaptatif sur le web: élèves de 8e année» évalue les compétences en compréhension à l'audition et lecture du niveau A1.2 à B1.2. Il n'y a pas de référence aux niveaux du CECR pour l'expression écrite.

Dans les pays où les tests nationaux ont des éléments relevant de plus d'un niveau de compétence, l'éventail de niveaux oscille de A2 à C1. Ces tests peuvent être divisés en quatre groupes selon l'éventail de niveaux couverts. Le premier groupe comprend des tests au niveau A2 et ses sous-niveaux; les pays concernés incluent la Pologne et la Slovénie.

La deuxième catégorie rassemble les tests évaluant les élèves au niveau B1 et inférieurs. Il s'agit du groupe présentant le plus grand nombre de tests nationaux et il concerne l'Estonie, la France, la Lituanie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande et le Liechtenstein. En Estonie, les niveaux varient en fonction des langues testées et de leur place dans le programme. Aux Pays-Bas, les langues testées et les voies suivies par les élèves expliquent la diversité des niveaux. Les compétences sont testées à différents niveaux au Liechtenstein.

Les tests au niveau B2 et inférieurs forment la troisième catégorie, qui inclut les tests nationaux en Espagne (communauté autonome de Madrid), au Luxembourg, au Portugal et en Suède. Au Luxembourg, le français, qui est une des langues officielles, est testé aux niveaux B2 et B1, tandis que l'anglais est évalué aux niveaux B1 et A2.

Enfin, le dernier groupe inclut des tests en Allemagne où les deux tests nationaux existants couvrent tous les niveaux jusqu'à C1.

Au niveau secondaire supérieur, la majorité des tests nationaux ne va pas audelà du niveau B2

Au niveau CITE 3, les tests mettant l'accent sur un niveau représentent également une minorité des tests liés au CECR. En Belgique (Communauté germanophone), les tests en 9^e année et 12^e année évaluent les élèves aux niveaux B1 et B2 respectivement. En République tchèque, l'enquête sur un échantillon de résultats des élèves est menée au niveau A2, tandis que les élèves de 13^e année sont testés au niveau B1 dans le cadre de leur examen de fin de scolarité (partie commune). Deux communautés autonomes en Espagne (Cantabrie et Estrémadure) évaluent les élèves de 10^e année aux niveaux A2 et B1 respectivement. En Hongrie, les élèves de 10^e année inscrits dans des programmes bilingues sont testés au niveau B2. En Slovénie et au Monténégro, les élèves de l'enseignement général sont évalués au niveau B2 tandis que ceux de l'enseignement professionnel sont évalués au niveau B1. En Slovaquie, les élèves des gymnasiums (lycées d'enseignement général) sont évalués au niveau B2 tandis que les élèves de l'enseignement secondaire supérieur professionnel et des conservatoires peuvent choisir entre les niveaux B1 et B2.

La plupart des tests au niveau CITE 3 ont des éléments liés à plus d'un niveau du CECR. Ce groupe de tests peut être subdivisé en deux: dans le premier sous-groupe, le plus important, les élèves sont testés au niveau B2 et inférieur; dans le second, ils sont évalués au niveau C1 et inférieur. Cinq des six pays (France, Lettonie, Pays-Bas, Pologne et Finlande) du sous-groupe C1 administrent leurs

tests à des élèves de 12^e année. L'Espagne (communauté autonome de Madrid) est la seule exception, étant donné que le test cible des élèves de 10^e année. En Pologne, les épreuves C1 sont destinées aux élèves d'établissements bilingues ou à tout élève souhaitant être testé au «niveau bilingue» pour son examen de fin d'études. En France, seuls les élèves ayant choisi l'option littéraire du Baccalauréat et étudiant une langue 1 à un niveau avancé seront évalués au niveau C1. Aux Pays-Bas, les tests de haut niveau sont destinés au *Voorbereidend Wetenschappelijk Onderwjis* (VWO) (voie la plus générale), et en Finlande, aux élèves de l'enseignement général.

Comme souligné plus haut (voir la figure 11), dans certains pays, les langues testées et/ou leur place dans le programme expliquent les différences dans les niveaux du CECR couverts. C'est le cas en Italie, à Chypre, aux Pays-Bas (pour les deux tests) et en Autriche (voir les notes spécifiques à chaque pays).

Figure 12. Niveaux du CECR couverts par les tests nationaux au niveau CITE 3, 2014/2015.

	Noms des tests (en français)	A1	A2	B1	В2	C1	C2
BE de	Certificat linguistique en français B1						
	Certificat linguistique en français B2				•		
CZ	Enquête sur un échantillon de résultats des élèves de 4 ^e et 8 ^e années des établissements de base et des élèves de 2 ^e année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel		•				
	Examen de fin de scolarité (partie commune)			•			
EE	Examen externe de fin de scolarité			1-2	1-2		
ES	Test national de 10 ^e année		•	•	•	•	
FR	Baccalauréat général et technologique						
HR	Examen de fin d'études			•	•		
IT	Examens nationaux: deuxième épreuve écrite						
CY	Examens «Pancyprian»						
LV	Examen centralisé de fin d'enseignement secondaire en langues étrangères						
LT	Examen de fin d'études en langues étrangères						
HU	Examen de fin d'enseignement secondaire supérieur			•	•		
	Évaluation langue cible						
NL	Examen national HAVO						
	Examen national VWO			•	•	•	
AT	Examen de fin d'année standardisé et orienté sur les compétences des établissements secondaires d'enseignement général (AHS)			•	•		
PL	Examen de fin d'année de langue (niveau de base, avancé, bilingue)				•	•	
RO	Examen national de baccalauréat Test C – Évaluation des compétences linguistiques dans une langue étrangère	•	•	•	•		
SI	Examen général de fin d'années						
SK	Examen de fin de scolarité: épreuves écrites externes et internes				•		
FI	Examen de fin d'années (enseignement secondaire supérieur général uniquement)	1-2-3	1-2	1-2	1-2	1	
SE	Test national	2	1-2	1-2	1-2		
ME	Examen de fin d'années				•		
BE fr, DI	E, LU, IS, LI et RS: Pas de tests nationaux au niveau C	ITE 3					
BE nl, BG, DK, IE, EL, MT, PT, UK, NO et TR: Test(s) national(aux) au niveau CITE 3 n'utilisant pas les niveaux du CECR							

Source: Eurydice.

Note explicative

Le symbole indique lesquels des six niveaux du CECR sont couverts par le test avec le sous-niveau approprié (le cas échéant) sous la forme chiffrée par exemple 1. Lorsqu'un test couvre plus d'un niveau du CECR, le chiffre n'indique pas sur quel(s) niveau(x), le cas échéant, le test est axé. Lorsque le niveau du test varie entre les langues, les compétences ou la cohorte d'élèves testées, cette information est fournie dans les notes spécifiques à chaque pays.

Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport.

Notes spécifiques à chaque pays

République tchèque: les données pour les tests par échantillonnage sont valables pour 2013/2014.

Espagne: dans les Îles Canaries, les niveaux B1 et B2 sont testés; en Cantabrie, le niveau A2 est testé; en Estrémadure, le niveau B1 est testé; à Madrid, les niveaux A2, B1, B2 et C1 sont testés.

France: les élèves ayant choisi l'option littéraire du Baccalauréat sont testés au niveau C1 pour la première langue, et au niveau B2 pour la deuxième langue, s'ils choisissent d'étudier une de ces langues à un niveau avancé.

Italie: la première et la deuxième langues étrangères sont testées au niveau B2 tandis que la troisième langue étrangère est testée au niveau B1.

Chypre: l'anglais est testé au niveau B2. Le français est testé au niveau A2. D'autres langues sont testées au niveau A2.

Lituanie: l'«Examen de fin d'études en langues étrangères» n'évalue pas les compétences en expression orale, qui sont évaluées par les enseignants des établissements individuels (examen d'expression orale en langue étrangère) et testées aux niveaux B2 et B1. En 2016, il n'y aura plus qu'un examen testant toutes les compétences.

Hongrie: le niveau avancé est testé au niveau B2 et le niveau standard à B1 et A2.

Pays-Bas: les niveaux du CECR varient en fonction des langues testées.

Autriche: la première langue étrangère apprise est testée au niveau B2; la seconde est testée au niveau B1 (et B2 pour la lecture si la seconde langue étrangère est étudiée pendant 6 ans).

Pologne: C1 correspond au niveau bilingue, B2 correspond au niveau avancé et B1 correspond au niveau élémentaire.

Slovénie: les données ne concernent que l'anglais et les élèves suivant la filière de l'enseignement général. Les élèves de l'enseignement professionnel sont testés au niveau B1. Les tests pour d'autres langues seront liés aux niveaux du CECR en 2017

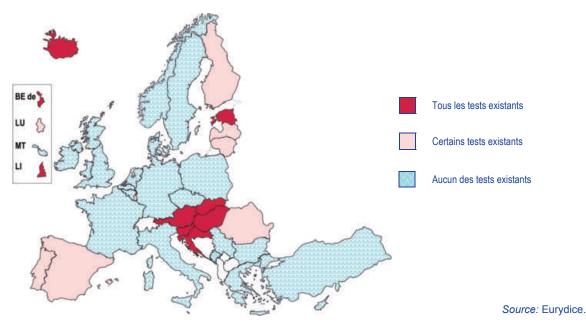
Slovaquie: les élèves des gymnasiums (enseignement général) sont testés au niveau B2 tandis que les élèves de l'enseignement secondaire supérieur professionnel et des conservatoires peuvent choisir entre les niveaux B1 et B2.

Monténégro: les données concernent les élèves suivant la filière de l'enseignement général. Les élèves de l'enseignement professionnel sont testés au niveau B1.

Sur les tests nationaux liés au CECR, environ la moitié utilisent ses niveaux pour rendre compte des compétences linguistiques des élèves

Les niveaux du CECR sont utilisés pour mesurer les compétences linguistiques des élèves dans 16 systèmes éducatifs. Dans la moitié environ de ces pays, tous les tests nationaux se fondent sur cette méthode; dans les autres pays, seuls quelques pays le font.

Figure 13. Utilisation des niveaux du CECR pour rendre compte des performances des élèves dans les tests nationaux, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.



Note explicative

Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport.

Dans sept pays (voir la figure 13), les niveaux du CECR sont utilisés pour rendre compte du niveau de compétences des élèves pour certains tests et pas pour d'autres; dans certains cas, cela dépend de la finalité du test et dans d'autres, des langues testées.

- Au Portugal et en Finlande, seuls les tests nationaux administrés à des fins d'évaluation utilisent les niveaux du CECR pour évaluer le niveau de compétence de l'élève. Le «Test d'anglais préliminaire» au Portugal fait référence aux niveaux du CECR pour rendre compte des résultats de l'élève. En Finlande, les tests administrés aux élèves en 9^e année pour tester la seconde langue nationale (soit le suédois, soit le finnois) et les langues étrangères évaluent les élèves en utilisant l'échelle du CECR.
- En Roumanie, les résultats de l'«Examen national de baccalauréat: Test C Évaluation des compétences linguistiques dans une langue étrangère» sont exprimés sous la forme des niveaux du CECR (de A1 à B2), tandis que les résultats de «l'Évaluation nationale en langue et en communication» administrée aux élèves de 6^e année sont consignés dans les dossiers/bulletins des élèves sous la forme d'une description de leur niveau de compétence. L'objectif est de fournir une évaluation formative des compétences linguistiques des élèves et de fournir un retour d'information aux enseignants.
- Dans les deux pays baltes où les méthodes de rapport diffèrent en fonction du test, les niveaux du CECR sont utilisés pour rendre compte du niveau de compétence en combinaison avec une autre méthode de notation. En Lettonie, depuis 2013, les résultats de l'«Examen centralisé de fin d'enseignement secondaire en langues étrangères» ont été communiqués aux élèves sous la forme des niveaux du CECR ainsi que sous la forme traditionnelle du pourcentage. En Lituanie, le «Test standardisé en langue étrangère» pour les élèves de 10^e année utilise à la fois l'échelle sur 60 points et les niveaux A2 et B1 pour rendre compte du niveau de compétence de l'élève. L'«Examen de fin d'études en langues étrangères» exprime les résultats des élèves en tant que points associés aux niveaux du CECR, à l'exception du test d'expression orale qui utilise uniquement une échelle à 10 points.
- Au Luxembourg, les résultats des «Épreuves communes» évaluant les compétences des élèves en 9^e année (ou 8^e) dans les trois langues obligatoires (allemand, français et anglais) du programme sont rendus sous la forme d'une note entre 0 et 60. Les élèves ne peuvent recevoir un retour d'information sur leur niveau de compétence pour le test d'anglais qu'au niveau A2.

Si l'on considère les tests nationaux, il semble qu'un peu plus d'un quart d'entre eux utilisent les niveaux du CECR pour évaluer le niveau de compétence des élèves. Ceci représente environ la moitié de tous les tests nationaux liés aux niveaux du CECR (voir la figure 10).

Deux tiers des tests utilisant l'échelle du CECR pour rendre compte des résultats des élèves sont administrés au niveau CITE 2. Les tests utilisant les niveaux du CECR à des fins d'évaluation et de rapport semblent poursuivre des objectifs légèrement différents des autres tests nationaux: proportionnellement, ils sont utilisés moins souvent pour certifier les compétences des élèves, plus souvent à des fins d'évaluation et encore plus souvent à des fins diagnostiques au niveau de l'établissement (voir la figure 2).

Les tests qui ont un impact sur la progression des élèves sont principalement notés de manière externe

À l'instar de n'importe quel test national, l'organisation de tests nationaux en langues pose d'importants défis en termes de fiabilité. En effet, les tests nationaux impliquent que les questions, les conditions d'administration et les procédures d'administration soient cohérentes et comparables pour tous les élèves. A cet égard, l'identification des personnes responsables de la notation des tests constitue une information particulièrement utile pour aborder les problèmes de cohérence et de comparabilité. Cela est d'autant plus important que ces tests couvrent bien souvent l'évaluation de compétences productives (expression écrite et expression orale) impliquant des questions ouvertes. L'évaluation de l'expression orale en particulier semble être la plus difficile à organiser de manière cohérente pour tous les élèves. En effet, dans de nombreux pays, la partie des tests nationaux

consacrée à l'évaluation de l'expression orale n'est pas conçue au niveau central. Par ailleurs, dans quelques pays pour lesquels les tests nationaux en langues à enjeux élevés incluent une évaluation de l'expression orale, ces compétences sont notées différemment des autres en ce sens qu'elles sont plus souvent notées en interne. Pour ces raisons, cette section aborde les parties écrites des tests nationaux en langues séparément de celles évaluant l'expression orale. Il convient également de garder à l'esprit que les compétences couvertes par les parties écrites des tests nationaux en langues (lecture, expression écrite et/ou compréhension à l'audition) varient d'un pays à l'autre et d'un test à l'autre (voir la figure 9).

Les tests nationaux en langues peuvent être notés par des correcteurs internes ou externes. Les enseignants notant les tests administrés aux élèves de l'établissement dans lequel ils enseignent sont considérés comme des correcteurs internes aux fins de ce rapport. Les correcteurs externes sont des enseignants ou des membres du personnel d'autres établissements notant les tests administrés aux élèves d'établissements autres que celui dans lequel ils sont employés, ou encore d'autres personnes désignées par l'organe responsable de l'élaboration du test. Bien évidemment, les tests informatisés sont notés de manière externe. Les tests pour lesquels les réponses des élèves sont scannées et communiquées au moyen d'un logiciel informatique qui calcule les résultats sont également considérés comme étant notés de manière externe. Toutefois, seule une minorité des tests en langues à enjeux élevés sont informatisés ou notés au moyen d'un balayage optique informatisé. Les personnes chargées de la notation des tests, qu'elle soit interne ou externe, reçoivent généralement une formation spéciale ou suivent des consignes et modèles de notation standardisés.

Dans vingt-deux pays ou régions, les parties écrites des tests nationaux à enjeux élevés sont entièrement notées de manière externe (voir la figure 14). Ceci représente deux tiers tant des pays/régions que des tests nationaux concernés. En outre, dans quatre autres pays, la notation est externe pour certains des tests nationaux en langues qui y sont organisés. Dans les autres pays ou régions, la notation est soit partagée entre des correcteurs internes et externes, soit totalement réalisée en interne.

Dans plusieurs pays où la notation de tous les tests nationaux en langues se fait en externe, certaines parties de ces tests sont notées de manière électronique. En effet, les tâches fermées sont notées de manière électronique en Croatie, en Lettonie («Examen centralisé de fin d'enseignement secondaire en langues étrangères»), en Lituanie, en Pologne («Examen en langues de fin d'enseignement secondaire»), en Turquie et au Monténégro. Le Danemark a également l'intention de recourir davantage aux tests électroniques pour certifier les compétences linguistiques (cela dépend actuellement de la capacité des établissements), tandis que la Slovaquie mène un projet pilote sur l'informatisation des tests nationaux.

Dans les autres pays où les parties écrites des tests nationaux en langues à enjeux élevés sont notées au niveau central, les correcteurs externes sont généralement des enseignants d'autres établissements ou d'autres examinateurs externes. En Italie, l'appartenance de la personne chargée de la notation à l'établissement où a lieu le test ou à un autre établissement dépend de la composition du conseil des examinateurs, décidée chaque année par le ministre en charge de l'éducation. Contrairement à la situation habituelle pour les tests standardisés, les critères d'évaluation en Italie ne sont pas définis au niveau central mais proposés par le correcteur et décidés par le conseil des examinateurs sur la base de la politique scolaire annuelle en matière d'enseignement et d'évaluation.

Dans une douzaine de pays, les parties écrites des tests nationaux en langues ne sont pas notées exclusivement de manière centrale. En effet, dans cinq pays, les enseignants de l'établissement où le test national en langue est administré partagent la responsabilité de la notation avec des examinateurs externes. Dans quatre autres pays ou régions, les enseignants sont les seules personnes chargées de la notation des tests administrés dans leurs propres établissements. Dans tous ces cas, les enseignants notent les tests en suivant des consignes de notation définies au niveau central.

Parmi les cinq pays où les responsabilités sont partagées entre des correcteurs internes et externes, leurs rôles respectifs dans ce processus varient.

- Au Danemark («Examens après la 9^e et 10^e années») et aux Pays-Bas, la note finale octroyée à un examen écrit est décidée après consultation entre un correcteur interne et externe.
- En Autriche, les notes attribuées par les enseignants à des examens écrits administrés dans leurs propres établissements sont soumis pour validation au comité d'examen, qui est présidé par un inspecteur ou un directeur d'établissement externe.
- En Slovaquie, les questions à choix multiples sont notées au niveau central tandis que les questions impliquant de longues réponses sont notées en interne par les enseignants, sous la supervision de la commission d'examen de fin d'études.
- En Suède, la notation des «Tests nationaux» réalisée par les enseignants de l'établissement dans lequel les tests ont eu lieu est parfois complétée d'une notation par des enseignants d'établissements différents. En outre, un échantillon des «Test nationaux» notés par des enseignants sont notés une seconde fois par l'Inspection générale de l'éducation nationale suédoise.

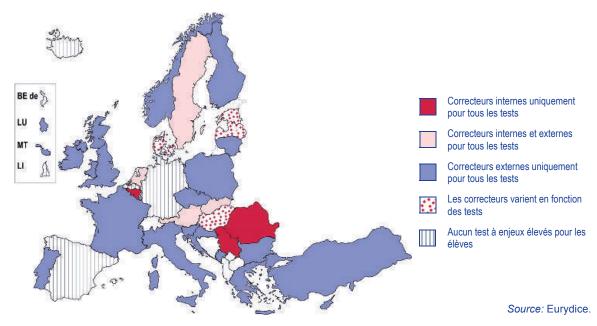


Figure 14: Notation des tests nationaux écrits en langues à enjeux élevés pour les élèves, niveaux CITE 2 et 3, 2014/15.

Note explicative

Cette catégorisation est basée sur les parties écrites des tests nationaux en langues à enjeux élevés. Les compétences (lecture, expression écrite et/ou compréhension à l'audition) couvertes par les parties écrites des tests nationaux en langues varient d'un pays à l'autre et d'un test à l'autre (voir la figure 9). Les examens oraux au cours desquels l'expression orale et, parfois, la compréhension à l'audition sont évaluées ne sont pas pris en compte.

«Tous les tests» peut désigner un ou plusieurs tests nationaux en langues à enjeux élevés, en fonction du pays. Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport.

«Les tests à enjeux élevés» sont utilisés pour prendre des décisions sur la progression de l'élève, y compris pour l'octroi de certificats, l'orientation à la fin du niveau CITE 2 ou 3, ou la sélection d'élèves pour les établissements ou formations d'enseignement supérieur. Voir la figure 4 pour un complément d'informations sur les tests nationaux à enjeux élevés.

Les enseignants notant les tests nationaux en langues administrés aux élèves de l'établissement dans lequel ils enseignant sont considérés comme des correcteurs internes aux fins de ce rapport. Les correcteurs externes sont des enseignants notant les tests administrés dans les établissements autres que celui dans lequel ils enseignent, ou d'autres personnes désignées au niveau central. Les personnes chargées de la notation des tests, qu'elles soient internes ou externes, reçoivent généralement une formation spéciale ou suivent des consignes et modèles de notation standardisés.

Notes spécifiques à chaque pays

Italie: la figure illustre la situation pour 2014/2015. Toutefois, les correcteurs peuvent varier en fonction de la composition du comité d'examen, décidée chaque année par le ministre en charge de l'éducation.

Lettonie: l'organisation de l'«Examen en langues étrangères de 9^e année» varie en fonction des régions. Dans les régions ayant des établissements situés dans des zones isolées, les tests sont notés par les propres enseignants des élèves. Dans les autres régions, la notation est réalisée au niveau central puisque les enseignants de divers établissements se rassemblent pour noter les évaluations.

Hongrie: la notation n'est pas différente en fonction des tests mais au niveau du choix des élèves se soumettant à l'«Examen de fin d'enseignement secondaire supérieur». Voir ci-dessous pour plus d'informations.

Dans les quatre pays ou régions où la notation des tests nationaux en langues est exclusivement confiée aux enseignants de l'établissement dans lequel les tests ont eu lieu, l'impact des résultats sur la progression de l'élève varie entre les pays. En Serbie, ces tests en langues ont un rôle particulier au sein du système éducatif, puisqu'ils servent d'examen d'entrée pour les études spécialisées en langue. En Belgique (Communauté française) et en Estonie, les tests nationaux en langues notés en interne sont utilisés pour décerner des certificats attestant la réussite du niveau CITE 2, tandis qu'en Roumanie, ces tests sont utilisés pour attester la réussite du niveau CITE 3.

Dans quatre pays, les procédures de notation varient entre les divers tests nationaux à enjeux élevés. Au Danemark, en Estonie et en Lettonie, la notation n'est pas organisée de la même manière pour les niveaux CITE 2 et 3. Dans ces trois pays, les examens de fin de secondaire supérieur sont toujours notés de manière externe, alors que cela n'est pas nécessairement le cas pour les examens finals externes intervenant au niveau CITE 2. En effet, au Danemark, les parties écrites des «Examens après la 9e et la 10e années» sont notées conjointement par des correcteurs internes et externes. En Estonie, les «Examens de fin de l'enseignement de base avec des épreuves standardisées» sont notés en interne par les enseignants. En Lettonie, l'«Examen en langues étrangères de 9e année» peut être noté de manière interne ou externe en fonction de la région. En Hongrie, les différences dans les procédures de notation ne sont pas liées au niveau scolaire concerné mais au niveau de compétence testé. Bien que la notation de l'«Examen de fin d'enseignement secondaire supérieur» administré au «niveau standard» soit largement réalisée en interne, un comité central d'enseignants de langues se charge de la notation du «niveau avancé», dont la réussite augmente les chances des élèves d'être acceptés dans la formation d'enseignement supérieur de leur choix. Ces quatre pays tentent de garantir une plus grande fiabilité pour les tests présentant des enjeux élevés pour les élèves.

Dans près de deux tiers des pays ayant des tests nationaux en langues à enjeux élevés, l'expression orale est évaluée par le biais d'un examen oral qui peut être élaboré au niveau central (voir la figure 9) ou au niveau de l'établissement.

Lorsque l'évaluation de l'expression orale est préparée au niveau de l'établissement, une certaine forme de contrôle externe de la notation effectuée en interne par les enseignants est généralement prévue, les Pays-Bas étant une exception. Au Danemark et en Norvège, un examinateur externe aide les enseignants à noter les parties orales des tests nationaux en langues à enjeux élevés. En Autriche et en Slovénie, les enseignants doivent suivre les règles ou instructions définies par l'autorité centrale au moment de noter l'examen oral associé à l'«Examen de fin d'année standardisé et orienté sur les compétences des écoles secondaires d'enseignement général» et l'«Examen de fin d'année de l'enseignement professionnel». En Slovaquie, l'évaluation et la notation de l'expression orale des élèves sont assurées par une commission d'évaluation des langues, qui est présidée par un enseignant externe désigné par une autorité régionale.

Au Royaume-Uni également, lorsque l'épreuve est conçue au niveau de l'établissement, la notation de l'expression orale est supervisée par l'extérieur. En effet, en Angleterre, au pays de Galles et en Irlande du Nord, la composante expression orale du Certificat général d'enseignement secondaire (GCSE) en français, allemand et espagnol (parmi les langues les plus couramment évaluées) et en italien, chinois, urdu et gallois en tant que deuxième langue, sont notés par des enseignants et envoyés à un comité d'examen externe pour modération. En Écosse, dans le cas des tests «National 5» et «Higher», l'évaluation de l'expression orale des élèves est effectuée par des enseignants de l'établissement où le test est administré, et vérifié par la suite par l'autorité écossaise responsable des qualifications (*Scottish Qualifications Authority* –SQA). Pour le test «Advanced Higher», la composante du test évaluant l'expression orale est supervisée et notée par des évaluateurs externes désignés par la SQA.

Lorsque la partie orale des tests nationaux en langues (celle évaluant l'expression orale) est conçue au niveau central, dans la grande majorité des cas, la notation suit le même modèle (interne ou

externe) que la partie écrite correspondante. L'expression orale est dès lors notée en externe dans tous les tests nationaux en langues à enjeux élevés organisés à Malte par une équipe de professionnels composée de responsables de l'éducation, d'enseignants et de professeurs d'université. Les examens évaluant l'expression orale sont également totalement notés en externe dans:

- les examens de fin d'enseignement secondaire supérieur organisés en Irlande et en Lettonie;
- l'«Examen de fin d'enseignement secondaire supérieur» niveau avancé administré en Hongrie;
- le «Certificat général d'enseignement niveau avancé subsidiaire (AS)» et «Certificat général d'enseignement niveau avancé (niveau A, ou A2)» administré au Royaume-Uni (Angleterre, pays de Galles et Irlande du Nord).

Toutefois, dans six pays où l'évaluation de l'expression orale est conçue au niveau central, la notation a tendance à être plus souvent réalisée en interne que pour les autres compétences. En effet, en France, pour les élèves passant le «Baccalauréat général et technologique» (à l'exception de ceux ayant choisi l'option littéraire), l'expression orale est supervisée et notée en interne, tandis que la notation de la lecture et de l'expression écrite est réalisée par des enseignants en dehors de l'établissement concerné. Par ailleurs, en République tchèque, en Estonie, en Lituanie, en Pologne et en Slovénie, seules les parties écrites des examens de fin d'enseignement secondaire supérieur sont totalement notées en externe.

- En République tchèque, l'évaluation des compétences des élèves en expression orale dans le cadre de l'«Examen de fin de scolarité» (partie commune) est notée en interne par les enseignants et ultérieurement approuvée par le comité d'examen de l'établissement, présidé par un enseignant d'un autre établissement.
- En Estonie, la partie expression orale de l'«Examen externe de fin de scolarité» est notée par des enseignants qui n'enseignent pas aux élèves testés et qui travaillent ou pas dans l'établissement dans lequel le test est administré.
- En Lituanie, la partie orale de l'«Examen de fin d'études en langues étrangères» évaluant l'expression orale est notée par des enseignants de l'établissement.
- En Pologne, l'examen d'expression orale administré aux élèves dans le cadre de l'«Examen de fin d'année en langues» est noté par un comité d'examen qui comprend un examinateur externe en plus des élèves de l'établissement dans lequel l'examen a lieu.
- En Slovénie, les épreuves orales de l'«Examen de fin d'année général» sont notées en interne par les membres du comité d'examen de l'établissement.

Les tests à enjeux faibles utilisés uniquement au niveau de l'établissement sont souvent notés en interne

Dans la plupart des pays, les parties écrites des tests à enjeux faibles sont notées soit exclusivement en interne soit en externe. Ces deux caractéristiques principales sont à leur tour liées à la finalité des tests, c'est-à-dire que soit elles visent à évaluer le système éducatif dans son ensemble, soit leurs résultats sont exclusivement utilisés au niveau de l'établissement par les enseignants, les élèves et/ou les parents (voir la figure 5).

À l'instar des tests à enjeux élevés (voir la figure 14), dans la majorité des cas, les parties écrites des tests à enjeux faibles sont notées en externe (voir la figure 15). En République tchèque, au Danemark, en Allemagne («Évaluation nationale en langues»), au Luxembourg («Épreuves standardisées»), au Liechtenstein («Test adaptatif sur le web») et en Norvège, les tests à enjeux faibles mettant l'accent sur les compétences réceptives des élèves sont administrés par voie électronique ou en version papier et notés électroniquement. En Belgique (Communauté flamande), en Espagne (le Pays Basque et la Catalogne), en France, en Autriche et en Islande, les questions à choix multiples testant les compétences réceptives sont également corrigées électroniquement au

moyen d'un balayage optique automatique; les questions ouvertes quant à elles sont notées par des examinateurs externes. En Bulgarie et au Portugal, les composantes en version papier des tests à enjeux faibles couvrant la lecture, la compréhension à l'audition et l'expression écrite sont notées électroniquement. Toutefois, en Bulgarie, les réponses des élèves ne sont pas scannées mais chargées dans un programme informatique spécial par leurs enseignants. En Slovénie, l'«Évaluation nationale des connaissances» est également notée en externe par des enseignants désignés au niveau central qui corrigent des tests anonymes en version papier. Les tests à enjeux faibles administrés en Espagne (Madrid et Îles Canaries) ainsi que les «Tests standards au contenu défini» organisés au Liechtenstein sont notés par des examinateurs externes.

Correcteurs internes uniquement pour tous les tests

Correcteurs externes uniquement pour tous les tests

Les correcteurs varient en fonction des tests

Correcteurs internes et externes pour tous les tests

Aucun test national en langues à enjeux faibles pour les élèves

Figure 15. Notation de la partie écrite des tests nationaux en langues présentant des enjeux faibles pour les élèves, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.

Note explicative

Cette catégorisation est basée sur les parties écrites des tests nationaux en langues à enjeux élevés. Les compétences (lecture, expression écrite et/ou compréhension à l'audition) couvertes par les parties écrites des tests nationaux en langues varient d'un pays à l'autre et d'un test à l'autre (voir la figure 9). Les examens oraux au cours desquels l'expression orale et, parfois, la compréhension à l'audition sont évaluées ne sont pas pris en compte.

Source: Eurydice.

«Tous les tests» peut désigner un ou plusieurs tests nationaux en langues à enjeux élevés, en fonction du pays. Le tableau 1 de l'annexe dresse la liste de tous les tests nationaux inclus dans ce rapport.

Les «tests à enjeux faibles» n'ont pas de conséquences formelles pour la progression de l'élève. Leur principal objectif est d'évaluer la performance du système éducatif dans son ensemble afin que la politique puisse être adaptée en conséquence, ou d'évaluer les performances et d'améliorer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage au niveau de l'établissement ou de l'élève. Voir la figure 5 pour un complément d'information sur les principales utilisations des tests à enjeux faibles.

Les enseignants notant les tests nationaux en langues administrés aux élèves de l'établissement dans lequel ils enseignent sont considérés comme des correcteurs internes aux fins de ce rapport. Les correcteurs externes sont des enseignants notant les tests administrés dans les établissements autres que celui dans lequel ils enseignent, ou d'autres personnes désignées au niveau central. Les personnes chargées de la notation des tests, qu'elles soient internes ou externes, reçoivent généralement une formation spéciale ou suivent des consignes et modèles de notation standardisés.

Notes spécifiques à chaque pays

Allemagne: les Länder sont chargés d'administrer les «Tests de comparaison VERA». Ils utilisent chacun leur propre réglementation pour organiser la préparation, l'administration et l'analyse des tests et pour donner un retour d'information sur les résultats.

Espagne: chaque communauté autonome élabore ses propres tests et établit ses propres procédures de notation. À l'exception des tests administrés en 8^e année en Estrémadure qui sont notés en interne, soit la notation est exclusivement confiée à des correcteurs externes, soit elle est partagée entre les enseignants de l'établissement où le test a été administré et des examinateurs externes.

Il est intéressant de noter que lorsque la partie écrite des tests à enjeux faibles est notée en externe, l'expression orale l'est aussi. En effet, cette règle s'applique à la Belgique (Communautés germanophone et flamande), à l'Espagne (Îles Canaries et Madrid), à l'Autriche, au Portugal et au Liechtenstein («Tests standards au contenu défini»). Par exemple:

- en Belgique (Communauté germanophone), les membres du personnel d'une université sont chargés d'administrer et de noter la partie des «Certificats en langue française B1 et B2» évaluant l'expression orale;
- en Belgique (Communauté flamande), dans le contexte des examens de 2012 administrés à un échantillon d'élèves, dans le cadre du «Programme d'évaluation national – Français: lecture, compréhension à l'audition et expression écrite», les tests d'expression écrite organisés individuellement dans les établissements ont été enregistrés et évalués ultérieurement par des évaluateurs externes;
- en Autriche, les éléments de l'«Évaluation des normes nationales d'enseignement» évaluant l'expression orale des élèves dans un échantillon aléatoire d'établissements, sont administrés et notés par des enseignants d'autres établissements ayant reçu une formation spéciale;
- au Portugal, la composante orale du test est notée par des enseignants travaillant dans des établissements autres que l'établissement dans lequel le test est administré.

Dans les neuf pays où des correcteurs internes notent les tests à enjeux faibles, soit seuls soit sous la supervision d'examinateurs externes, ceux-ci reçoivent des consignes de notation établies au niveau central, tout comme pour les tests à enjeux élevés.

En Lituanie, en Hongrie, en Roumanie et au Monténégro, les parties écrites des tests à enjeux faibles sont notées par des enseignants de l'établissement où le test a été administré. Cela s'applique également à l'Espagne pour l'«Évaluation diagnostique EDEX», administrée en Estrémadure en 8^e année, ainsi qu'au Luxembourg pour les «Épreuves communes» administrées en anglais, en français et en allemand. Au Monténégro, les tests au format papier, anonymes, sont notés par des enseignants n'enseignant pas aux élèves testés, ou parfois par des enseignants externes.

La notation des tests à enjeux faibles n'est partagée entre les enseignants des établissements dans lesquels les tests sont administrés et des examinateurs externes qu'en Espagne, à Malte et en Finlande. À Murcie et en Cantabrie en Espagne, la notation est réalisée en interne; toutefois, un échantillon des tests au format papier est soit noté directement par des examinateurs externes ou sujet à un second processus de notation par des spécialistes externes. En Navarre, ainsi que pour l'Évaluation intégrale des sections bilingues en Estrémadure, les questions fermées sont notées électroniquement et les questions ouvertes sont notées en interne. À Malte et en Finlande, les examinateurs externes contrôlent un échantillon d'examens après la notation interne.

Les différences dans la notation des tests à enjeux faibles sont liées à leurs objectifs (voir la figure 5). La grande majorité des tests visant à évaluer le système éducatif dans son ensemble font l'objet d'une notation externe pour toutes les compétences évaluées. Les seuls pays où les tests nationaux utilisés pour évaluer le système éducatif dans son ensemble sont notés de manière interne sont la Hongrie et le Monténégro. À l'inverse, la plupart des tests à enjeux faibles, qui ont pour principal objectif d'évaluer les établissements, classes ou élèves individuels plutôt que le système éducatif dans son ensemble, sont notés en interne, les seules exceptions étant le Danemark et le Liechtenstein («Test adaptatif sur le web»). Enfin, la relation entre la finalité du test et la manière dont il est noté est bien illustrée par le cas du Luxembourg. Dans ce pays, alors que les «Épreuves standardisées», exclusivement utilisées pour évaluer le système éducatif dans son ensemble, sont informatisées, les «Épreuves communes», ayant principalement une finalité diagnostique pour l'évaluation des compétences individuelles des élèves, sont notées en interne.

RÉFÉRENCES

Conseil de l'Europe, 2001. Cadre européen commun de référence pour les langues: Apprendre, enseigner, évaluer. [pdf] Disponible à l'adresse suivante:

http://www.coe.int/t/dq4/linguistic/Source/Framework FR.pdf [consulté le 19 mai 2015].

EACEA/Eurydice, 2009. Les évaluations standardisées des élèves en Europe: objectifs, organisation et utilisation des résultats. Bruxelles, Eurydice.

EACEA/Eurydice, 2012a. Chiffres clés de l'éducation en Europe 2012. Bruxelles: Eurydice.

EACEA/Eurydice, 2012b. Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe 2012. Bruxelles: Eurydice.

Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2014. Structures des systèmes éducatifs européens 2014/2015: diagrammes. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne.

Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2015. Recommended Annual Instruction Time in Full-time Compulsory Education in Europe 2014/15. Eurydice – Facts and Figures. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne.

Commission européenne/SurveyLang, 2012. Première enquête européenne sur les compétences linguistiques: rapport final. En ligne:

http://www.surveylang.org/Project-news-and-resources/Project-news-and-resources.html [consulté le 30 avril 2015].

GLOSSAIRE

Définitions

Langues: dans ce rapport, langues signifie toutes les langues sauf la langue d'enseignement (qui est généralement la langue nationale), les langues régionales et les langues anciennes telles que le latin et le grec ancien. L'anglais et l'irlandais en Irlande, le finnois et le suédois en Finlande, le français et l'allemand au Luxembourg, et l'anglais à Malte sont des exceptions à la règle. Pour l'Irlande, la Finlande et le Luxembourg, les langues mentionnées sont des langues officielles et chacune d'entre elles peut être la langue principale d'enseignement dans les écoles, l'autre langue étant enseignée comme deuxième langue ou dans certains cas comme langue étrangère. À Malte, l'anglais est à la fois la langue d'enseignement et une deuxième langue. Signalons également que, compte tenu de la décentralisation des questions relatives à l'éducation aux divers pays composant le Royaume-Uni et aux communautés autonomes en Espagne, les langues régionales dans ces pays sont considérées comme relevant du champ du rapport.

Dans ce rapport, «langue» désigne les langues incluses dans le champ d'application du rapport. Dans certains cas cependant, en abordant les tests nationaux individuels, l'expression «langue étrangère» peut également être utilisée puisque dans la grande majorité des pays, les langues relevant du champ d'application du rapport sont considérées comme des langues étrangères dans le programme.

Niveau central: l'autorité supérieure en matière d'éducation, située au niveau national (État) dans la grande majorité des pays. Dans certains pays, toutefois, d'autres niveaux d'autorité (Communautés, Länder, communautés autonomes, etc.) sont responsables de certains ou de tous les domaines liés à l'éducation. En Belgique, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni, chaque communauté ou région dispose de son propre ministère de l'éducation.

Tests à enjeux élevés: tests nationaux qui visent à évaluer les résultats des élèves à la fin de l'année scolaire ou d'un niveau éducatif; pour éclairer les décisions formelles sur la progression de l'élève. Les résultats de ces tests sont utilisés pour informer les décisions sur la progression de l'élève, y compris

l'attribution de certificats, pour orienter aux niveaux 2 ou 3 CITE, ou pour sélectionner les élèves pour les établissements ou formations d'enseignement supérieur. Ce dernier point fait référence aux systèmes centralisés ou à l'échelle du pays dans lesquels, outre l'exigence d'achever avec succès l'enseignement secondaire supérieur, les résultats des tests nationaux en langues administrés au niveau 3 CITE sont utilisés pour sélectionner les élèves qui seront admis dans les établissements ou formations d'enseignement supérieur.

Tests à enjeux faibles: les tests nationaux n'ont pas de conséquences formelles pour la progression de l'élève. Leur principal objectif est d'évaluer la performance du système éducatif dans son ensemble de façon à ce que la politique puisse être adaptée si nécessaire, ou pour évaluer les établissements, les classes ou les élèves individuellement afin d'améliorer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage.

Tests nationaux: tests/examens standardisés élaborés par les autorités publiques centrales/supérieures et mis en œuvre sous leur responsabilité. Ces tests/examens standardisés peuvent se présenter sous différentes formes qui exigent de ceux qui passent le test de (a) répondre aux mêmes questions (ou à des questions choisies dans une banque de questions commune) et (b) d'être notés de manière standardisée ou cohérente. Les tests ou enquêtes internationaux tels que SurveyLang ne relèvent pas de la collecte de données. Les tests conçus au niveau de l'établissement ne font pas non plus partie des données collectées, même s'ils sont élaborés sur la base d'un cadre de référence conçu au niveau central.

Codes pays

UE/EU	Union européenne	MT	Malte
BE	Belgique	NL	Pays-Bas
BE fr	Belgique – Communauté française	AT	Autriche
BE de	Belgique – Communauté germanophone	PL	Pologne
BE nl	Belgique – Communauté flamande	PT	Portugal
BG	Bulgarie	RO	Roumanie
CZ	République tchèque	SI	Slovénie
DK	Danemark	SK	Slovaquie
DE	Allemagne	FI	Finlande
EE	Estonie	SE	Suède
IE	Irlande	UK	Royaume-Uni
EL	Grèce	UK ENG	Angleterre
ES	Espagne	UK-WLS	Pays de Galles
FR	France	UK-NIR	Irlande du Nord
HR	Croatie	UK-SCT	Écosse
IT	Italie	IS	Islande
CY	Chypre	LI	Liechtenstein
LV	Lettonie	ME	Monténégro
LT	Lituanie	NO	Norvège
LU	Luxembourg	RS	Serbie
HU	Hongrie	TR	Turquie

^{*} code ISO 3166. http://www.iso.org/iso/country_codes/iso_3166_code_lists.htm

Codes statistiques

: Données non disponibles (-) Sans objet.

Abréviations et acronymes

CECR Cadre européen commun de référence pour les langues

CITE Classification internationale type de l'éducation EFP Enseignement et formation professionnels

Classifications

Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011)

La classification internationale type de l'éducation est un instrument permettant d'établir des statistiques de l'éducation comparables au niveau international. Elle couvre deux variables de classification croisées: les domaines d'études et les niveaux d'enseignement avec les dimensions complémentaires d'orientation générale/professionnelle/préprofessionnelle et la transition éducation/marché du travail. La dernière version, CITE 2011, distingue huit niveaux d'enseignement. De façon empirique, la CITE suppose qu'il existe plusieurs critères qui peuvent aider à indiquer le niveau d'éducation où il convient de classer un programme éducatif donné. Suivant le niveau et le type d'éducation concerné, il est nécessaire de définir une hiérarchie entre les critères principaux et subsidiaires (titres généralement exigés pour l'admission, conditions minimales d'admission, âge minimal, qualifications du personnel, etc.).

Ce rapport fait référence à la classification CITE 2011, sauf disposition contraire.

CITE 2: Enseignement secondaire inférieur

Les programmes de ce niveau sont généralement conçus pour compléter les acquis d'apprentissage du niveau CITE 1. Les élèves accèdent généralement au niveau CITE 2 lorsqu'ils ont entre 10 et 13 ans (12 ans le plus souvent).

CITE 3: Enseignement secondaire supérieur

Les programmes de ce niveau sont généralement conçus pour compléter l'enseignement secondaire et préparer à l'enseignement supérieur, et/ou pour enseigner des compétences pertinentes pour exercer un emploi. L'âge d'admission à ce niveau est normalement de 14 à 16 ans.

ANNEXE

Le tableau 1 dresse la liste de tous les tests nationaux par pays. Il présente également le nombre de tests et leurs noms en français et dans la langue d'origine. Enfin, la ou les années scolaires auxquelles les tests sont administrés sont également indiquées.

Bien que le nombre de tests puisse se compter de diverses manières, par exemple les tests peuvent être considérés comme séparés s'ils testent les élèves à différentes années scolaires, ou dans différentes langues, ou dans différentes compétences, etc., dans ce rapport, **par convention**, les tests nationaux sont identifiés comme étant distincts uniquement lorsqu'ils testent des élèves d'années scolaires différentes. Dans certains pays cependant, le même test, c'est-à-dire un test évaluant les mêmes langues et compétences linguistiques à un même niveau de compétence, et pour une même finalité, peut être administré à différentes années scolaires. C'est le cas par exemple en fin d'enseignement secondaire supérieur, lorsque les élèves sont autorisés à passer leur examen de fin de cycle à des années scolaires différentes. Ce test, bien qu'il soit administré à différentes années scolaires, est considéré comme un seul test. À l'inverse, lorsque plusieurs tests sont administrés au cours d'une même année scolaire, ceux-ci sont considérés comme distincts uniquement lorsque leurs principaux objectifs varient.

Tableau 1. Tests nationaux en langues par pays, avec leur nom en français et dans la langue d'origine, et la ou les années scolaires auxquelles ils sont administrés, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.

	Nombre de tests	Nom du test en français	Nom du test dans la langue d'origine	Années scolaires
BE fr	1	Certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire	Certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire	8
BE de	2	Certificat linguistique en français B1	Nachweis grundlegender Kenntnisse in der Französischen Sprache, Niveau B1	9
		Certificat linguistique en français B2	Nachweis grundlegender Kenntnisse in der Französischen Sprache, Niveau B2	12
BE nl (20)	2	Programme d'évaluation national – Français: Lecture, compréhension à l'audition et expression écrite	Peilingen – Frans: lezen, luisteren en schrijven	8
		Programme d'évaluation national – Français: Compréhension à l'audition et expression orale	Peilingen – Frans: luisteren en spreken	12
BG	3	Examen externe national	Национално външно оценяване (nacionalno vunshno ocenyavane)	7
		Examen externe national	национално външно оценяване (nacionalno vunshno ocenyavane)	8
		Examen externe national/examen de fin d'études	национално външно оценяване (nacionalno vunshno ocenyavane) / матура (matura))	12
CZ	3	Enquête sur un échantillon de résultats des élèves en 4° et 8° années de l'enseignement de base et en 2° année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel (21)	Výběrové ověřování výsledků žáků na úrovni 4. a 8. ročníků základních škol a 2. ročníků středních odborných škol	8
		Enquête sur un échantillon de résultats des élèves en 4e et 8e années de l'enseignement de base et en 2e année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel (22)	Výběrové ověřování výsledků žáků na úrovni 4. a 8. ročníků základních škol a 2. ročníků středních odborných škol	11
		Examen de fin de scolarité (partie commune)	Maturitní zkouška (společná část)	13

⁽²⁰⁾ Tests effectués dans le cadre du Programme d'évaluation national. L'objectif de ces tests varie puisque les matières et compétences testées ainsi que l'âge des élèves et les années scolaires testés changent au fil des années. Le Programme d'évaluation national a été introduit en 2002 et depuis lors, il ne s'est intéressé aux langues étrangères qu'en 2007 (niveau CITE 2) et en 2012 (niveau CITE 3). Le Programme d'évaluation national ne devrait pas se focaliser sur les langues étrangères dans l'enseignement secondaire avant 2017 au plus tôt.

⁽²¹⁾ Les dernières enquêtes par échantillonnage évaluant les compétences en langues étrangères ont été réalisées en 2013/2014.

⁽²²⁾ Les dernières enquêtes par échantillonnage évaluant les compétences en langues étrangères ont été réalisées en 2013/2014

	Nombre de tests	Nom du test en français	Nom du test dans la langue d'origine	Années scolaires
DK	4	Test national	Nationale test	8
		Examen après la 9 ^e année	Folkeskolens prøver Folkeskolens 9klasseprøve	10
		Examen après la 10e année	Folkeskolens 10. Klasseprøver Folkeskolens 10klasseprøve	11
		Examens de fin d'enseignement secondaire supérieur	No common name, as occurs at different years in different upper secondary tracks	11,12,13
DE	2	Tests de comparaison/évaluations des connaissances (VERA)	Vergleichsarbeiten/ Lernstandserhebungen (VERA)	8
		Évaluation nationale en langues	Ländervergleich Sprachen	9
EE	2	Examens de fin de l'enseignement de base avec épreuves standardisées	Ühtsed põhikooli lõpueksamid	9
		Examens externes de fin d'études (23)	Gümnaasiumi lõpueksamid	12
IE	2	Certificat de premier cycle	Junior Certificate Examination	11
		Certificat de deuxième cycle	Leaving Certificate Examination	14
EL	1	Examen en langues modernes	Ειδικό Μάθημα Ξένης Γλώσσας	12
ES	2	Tests nationaux de 8º année (Valencia, Estrémadure, Madrid, Murcie, Navarre et Pays Basque):		8
		Valencia: Évaluation diagnostique: Test de compétence linguistique	Comunidad Valenciana: Evaluación de Diagnóstico: Prueba de Competencia en Comunicación Lingüística	
		Estrémadure: Évaluation diagnostique EDEX	Extremadura: Evaluación de Diagnóstico EDEX	
		Madrid: Test de compétences en expression orale et écrite (CECR A2, B1 et B2)	Madrid: Prueba Oral y Escrita (MCER A2, B1 y B2)	
		Murcie: Évaluation diagnostique régionale	Murcia: Evaluación de Diagnóstico Regional	
		Navarre: Évaluation diagnostique Compétences linguistiques en anglais	Navarra: Competencia lingüística en inglés. Evaluación diagnóstica	
		Pays Basque: Évaluation diagnostique	El País Vasco: País Vasco: Evaluación Diagnóstica	
		Tests nationaux de 10º année (Îles Canaries, Cantabrie, Catalogne, Estrémadure et Madrid):		10
		Îles Canaries: Test d'accréditation CLIL en 10º année – examens GESE Collège de la Trinité	Islas Canarias: Pruebas de acreditación alumnado CLIL de 4º ESO – GESE Exams Trinity College	
		Cantabrie: Tests d'anglais standardisés	Cantabria: Pruebas Estandarizadas de Inglés	
		Catalogne: Évaluation de l'enseignement secondaire inférieur	Cataluña: Evaluación de la Educación Secundaria Obligatoria	
		Estrémadure: Évaluation intégrale des sections bilingues	Extremadura: Evaluación Integral de las Secciones Bilingües	
		Madrid: Test de compétences en expression orale et écrite (CECR A2, B1, B2 et C1)	Madrid: Prueba Oral y Escrita (MCER A2, B1, B2 y C1)	
FR	2	Évaluation CEDRE (Évaluation par échantillonnage en 9° année)	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons	9
		Baccalauréat général et technologique	Baccalauréat général et technologique	12
HR	1	Examen de fin d'études	Ispit državne mature	12
IT	1	Examens nationaux: deuxième épreuve écrite	Seconda prova scritta dell'Esame di Stato	13
CY	1	Examens «Pancyprian»	Παγκύπριες Εξετάσεις	12

⁽²³⁾ Depuis 2014, les examens en français, allemand et russe ont été remplacés par des examens internationaux donnant lieu à une certification internationale. L'examen national de fin d'études en anglais est toujours préparé par une équipe d'enseignants, de chercheurs et de spécialistes des tests estoniens.

	Nombre de tests	Nom du test en français	Nom du test dans la langue d'origine	Années scolaires
LV	2	Examen de langue étrangère de 9° année	Eksāmens svešvalodā 9.klasei (angļu, vācu, krievu, franču val.)	9
		Examen centralisé de fin d'enseignement secondaire en langues étrangères	Centralizētais eksāmens par vispārējās vidējās izglītības apguvi svešvalodā (angļu, vācu, krievu, franču val.)	12
LT	2	Examen de fin d'études en langues étrangères	Užsienio kalbos valstybinis brandos egzaminas	12
		Examen d'expression orale en langue étrangère*	Užsienio kalbos (anglų, prancūzų, rusų, vokiečių) įskaita*	12
		Test standardisé en langue étrangère	Užsienio kalbos lygio nustatymo testas	10
LU	2	Tests standardisés	Epreuves Standardisées	9
		Test national d'anglais	Epreuves Communes Anglais	8 (en 9e année pour l'enseigne- ment secondaire technique)
		Tests nationaux en français*	Epreuves Communes Français*	9
		Tests nationaux en allemand*	Epreuves Communes Allemand*	9
HU	4	Évaluation de la langue étrangère	Idegen nyelvi mérés	6
		Évaluation de la langue étrangère	Idegen nyelvi mérés	8
		Examen de fin d'enseignement secondaire supérieur	Érettségi	12
		Évaluation de la langue cible*	Célnyelvi mérés*	6
		Évaluation de la langue cible*	Célnyelvi mérés*	8
		Évaluation de la langue cible	Célnyelvi mérés	10
MT	7	Examens annuels dans les établissements d'enseignement secondaire	Annual Examinations for Secondary Schools	7
		Examens annuels dans les établissements d'enseignement secondaire	Annual Examinations for Secondary Schools	8
		Examens annuels dans les établissements d'enseignement secondaire	Annual Examinations for Secondary Schools	9
		Examens annuels dans les établissements d'enseignement secondaire	Annual Examinations for Secondary Schools	10
		Examens annuels dans les établissements d'enseignement secondaire	Annual Examinations for Secondary Schools	11
		Certificat d'enseignement secondaire MATSEC	MATSEC Secondary Education Certificate	11
		Certificat de fin d'études MATSEC	MATSEC Matriculation Certificate	13
NL	3	Examen national VMBO	Centraal examen VMBO	10
		Examen national HAVO	Centraal examen HAVO	11
		Examen national VWO	Centraal examen VWO	12
AT	2	Évaluation des normes nationales d'enseignement	Überprüfung der Bildungsstandards	8
		Examen de fin d'année standardisé et orienté sur les compétences des établissements secondaires d'enseignement général (AHS)	Standardisierte kompetenzorientierte Reifeprüfung	12
PL	2	Examen de langue de fin de l'enseignement secondaire inférieur (niveau de base/avancé)	Egzamin gimnazjalny z języka obcego nowożytnego (poziom podstawowy lub poziom rozszerzony)	9
		Examen de fin d'année en langues (niveau de base, avancé, bilingue)	Egzamin maturalny z języka obcego nowożytnego (poziom podstawowy, poziom rozszerzony lub poziom dwujęzyczny)	12º (13º année pour la fin de l'enseignement secondaire supérieur technique)

	Nombre de tests	Nom du test en français	Nom du test dans la langue d'origine	Années scolaires
PT	2	Test d'anglais préliminaire (24)		9
		Test final de l'enseignement secondaire national	Exame Final Nacional do Ensino Secundário	11
		Test final de l'enseignement secondaire national*	Exame Final Nacional do Ensino Secundário*	11
RO	2	Évaluation nationale: test en langues et communication	Evaluarea Naţională: test din aria curriculară "Limbă și comunicare	6
		Examen national de baccalauréat Test C – Évaluation des compétences linguistiques dans une langue étrangère	Examenul de bacalaureat naţional: proba C – Evaluarea competenţelor lingvistice într-o limbă de circulaţie internaţională	12, 13
SI	2	Évaluation nationale des connaissances	Nacionalno preverjanje znanja (NPZ)	9
		Examen de fin d'année de l'enseignement général	Splošna matura	13
		Examen de fin d'année de l'enseignement professionnel*	Poklicna matura*	13
SK	1	Examen de fin de scolarité: épreuves écrites externes et internes	Externá časť maturitnej skúšky a písomná forma internej časti maturitnej skúšky	13
FI	2	Seconde langue nationale: Suédois en tant que langue B, 9° année; finnois en tant que langue A; ou langue maternelle, 9° année	Toinen kotimainen kieli, ruotsi B-kielenä 9. vuosiluokalla, Toinen kotimainen kieli, suomi A- kielenä ja äidinkielenomainen suomi 9. vuosiluokalla	9
		Langues étrangères en 9º année	Vieraat kielet 9. Vuosiluokalla*	9
		Examen de fin d'année (enseignement secondaire supérieur général uniquement)	Ylioppilastutkinto	12
SE	2	Test national	Nationellt prov	9
		Test national (25)	Nationellt prov	10-12
UK- ENG	3	Certificat général d'enseignement secondaire (GCSE)	General Certificate of Secondary Education (GCSE)	11
		Certificat général d'enseignement – niveau avancé subsidiaire (AS)	General Certificate of Education Advanced Subsidiary (AS) Level	12
		Certificat général d'enseignement niveau avancé (niveau A ou A2)	General Certificate of Education Advanced Level (A level, or A2)	13
UK- WLS	3	Certificat général d'enseignement secondaire (GCSE)	General Certificate of Secondary Education (GCSE)	11
		Certificat général d'enseignement – niveau avancé subsidiaire (AS)	General Certificate of Education Advanced Subsidiary (AS) Level	12
		Certificat général d'enseignement niveau avancé (niveau A ou A2)	General Certificate of Education Advanced Level (A level, or A2)	13
UK- NIR	3	Certificat général d'enseignement secondaire (GCSE)	General Certificate of Secondary Education (GCSE)	12
(26)		Certificat général d'enseignement – niveau avancé subsidiaire (AS)	General Certificate of Education Advanced Subsidiary (AS) Level	13
		Certificat général d'enseignement niveau avancé (niveau A ou A2)	General Certificate of Education Advanced Level (A level, or A2)	14

⁽²⁴⁾ Ce test peut conduire à un certificat international de compétence en anglais.

 $^(^{25})$ Il existe différents tests évaluant différentes langues à différents niveaux de compétence.

Ces tests sont administrés à différentes années scolaires.

⁽²⁶⁾ Les élèves se soumettent à ces examens au même âge qu'au pays de Galles et en Angleterre.

Ils se trouvent cependant dans des classes différentes en raison des différences dans la structure des systèmes éducatifs.

	Nombre de tests	Nom du test en français	Nom du test dans la langue d'origine	Années scolaires
UK- SCT	3	National 5	National 5	11 (12-13e années, dernière année enseigne- ment secondaire supérieur)
		Higher	Higher	12 (13e année, dernière année enseignement secondaire supérieur)
		Advanced Higher	Advanced Higher	13
IS	1	Examens coordonnées au niveau national	Sæmræmd könnunarpróf	10
LI	1	Tests standards au contenu défini	Standardprüfung	8
		Test adaptatif sur le web Élèves de 8º année	Stellwerk 8*	8
ME	3	Évaluation des connaissances de fin du deuxième cycle	Eksterno-interna provjera znanja na kraju drugog ciklusa	6
		Évaluation des connaissances de fin du troisième cycle	Eksterna provjera znanja na kraju trećeg ciklusa	9
		Examen de fin d'année	Maturski ispit	13
		Examen professionnel*	Stručni ispit*	13
NO	4	Test national – anglais	Nasjonale prøve - engelsk	8
		Examen de fin d'enseignement secondaire inférieur – anglais	Grunnskole eksamen - engelsk	10
		Examen dans les principales matières communes – anglais	Fellesfag engelsk	11 (12 pour EFP)
		Examen dans les principales matières communes – langues étrangères niveau I ou II	Fellesfag fremmedspråk nivå I eller nivå II	12º (13º, dernière année de l'enseigne- ment secondaire supérieur)
		Examen dans les matières du programme: anglais et/ou langues étrangères niveau I, II ou III*	Programfag engelsk og/eller fremmedspråk*	12º et/ou 13º année (dernière année de l'enseignement secondaire supérieur)
RS	2	Examen d'entrée pour les classes bilingues dans les écoles primaires	Пријемни испит за двојезична одељења у основној школи	6
		Examen d'entrée pour les classes bilingues dans les lycées	Пријемни испит за двојезична одељења у гимназији	8
		Examen d'entrée pour les gymnasiums (lycées) et classes de philologie*	Пријемни испит за филолошке гимназије и одељења*	8
TR	2	Examens conjoints de 8º année	Ortak sınav	8
		Examen d'accès à l'enseignement supérieur 5	Lisans Yerleştirme Sınavı LYS 5	12

Les tests nationaux marqués d'un astérisque (*) ne sont pas considérés comme distincts et ne sont par conséquent pas comptés, puisque des tests similaires ayant la même finalité sont déjà administrés au cours de la même année scolaire Ceci signifie que ces tests ne sont pas inclus dans les chiffres et ne sont pas considérés lors du comptage des tests dans l'analyse. Des informations sont néanmoins fournies dans les notes ou dans le texte lorsque cela est pertinent.

Tableau 2. Utilisation des tests nationaux en langues à enjeux élevés pour juger de la progression de l'élève, niveaux CITE 2 et/ou 3, 2014/2015.

		Sélection des élèves pour les formatio d'en:		ı établis ement s		
		Tri des élèves au niveau CITE 2 et/ou			_	
		Certification de la réussite	e de l	'élève		
	Nom du test	Niveau CITE du t	test			
BE fr	Certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire		2	V		
BG	Examen externe national/examen de fin d'études		3	V		
CZ	Examen de fin de scolarité (partie commune)		3	V		
DK	Examen après la 9º année		2	V	٧	
	Examen après la 10 ^e année		2	V	٧	
	Examens de fin d'enseignement secondaire supérieur		3	V		
EE	Examens de fin de l'enseignement de base avec épreuves standardisées		2	V		
	Examen externe de fin de scolarité		3	V		
IE	Certificat de premier cycle		2	V		
	Certificat de deuxième cycle		3	V		٧
EL	Examen en langues modernes		3			V
FR	Baccalauréat général et technologique		3	V		
HR	Examen de fin d'études		3	V		V
IT	Examens nationaux: deuxième épreuve écrite		3	V		
CY	Examens «Pancyprian»		3	V		V
LV	Examen en langues étrangères de 9º année		2	V		
	Examen centralisé de fin d'enseignement secondaire en langues étrangères		3	V		V
LT	Examen de fin d'études en langues étrangères		3	V		V
	Examen d'expression orale en langue étrangère*		3	V		V
LU (27)	Test national d'anglais		2		V	
- ()	Tests nationaux en allemand*		2		V	
	Tests nationaux en français*		2		V	
HU	Examen de fin d'enseignement secondaire supérieur		3	V		V
MT	Certificat d'enseignement secondaire MATSEC		3	V		V
	Certificat de fin d'études MATSEC		3	V		٧
NL	Examen national VMBO		2	V		
	Examen national HAVO		3	V		
	Examen national VWO		3	V		
AT	Examen de fin d'année standardisé et orienté sur les compétences des établis général (AHS)	ssements secondaires d'enseignement	3	٧		
PL	Examen de langue de fin de l'enseignement secondaire inférieur (niveau de bas	se/avancé)	2	V	٧	
	Examen de fin d'année en langues (niveau de base, avancé, bilingue)		3	٧		V
PT	Test final de l'enseignement secondaire national		3	٧		
	Test final de l'enseignement secondaire national*		3	٧		
RO	Examen national de baccalauréat: test C – Évaluation des compétences linguist	iques dans une langue étrangère	3	٧		
SI	Examen général de fin d'année		3	٧		٧
	Examen de fin d'année de l'enseignement professionnel*		3	V		٧
SK	Examen de fin de scolarité: épreuves écrites externes et internes		3	V		
FI	Examen de fin d'année		3	٧		٧
SE	Test national		2	V		
	Test national		3	V		
UK	Certificat général d'enseignement secondaire (GCSE)		3	٧	٧	٧
ENG	Certificat général d'enseignement – niveau avancé subsidiaire (AS)		3	٧	٧	٧
	Certificat général d'enseignement niveau avancé (niveau A ou A2)		3	٧		٧

⁽²⁷⁾ L'utilisation des résultats des «tests nationaux» administrés en anglais, en français et en allemand pour orienter les élèves vers la voie appropriée au niveau CITE 3 ne s'applique qu'aux élèves de l'enseignement secondaire inférieur technique.

		Sélection des élèves pour les format d'e		u établis nement s		
		Tri des élèves au nive	au Cl	ΓE 2 et/o	ou 3	
		Certification de la réussi	ite de	l'élève		
	Nom du test	Niveau CITE du	test			
UK-	Certificat général d'enseignement secondaire (GCSE)		3	٧	٧	٧
WLS	Certificat général d'enseignement – niveau avancé subsidiaire (AS)		3	٧	٧	٧
	Certificat général d'enseignement niveau avancé (niveau A ou A2)		3	٧		٧
UK-	Certificat général d'enseignement secondaire (GCSE)		3	٧	٧	٧
NIR	Certificat général d'enseignement – niveau avancé subsidiaire (AS)		3	٧	٧	٧
	Certificat général d'enseignement niveau avancé (niveau A ou A2)		3	٧		٧
UK-	National 5		3	٧		٧
SCT	Higher		3	٧		٧
	Advanced Higher		3	٧		٧
ME	Examen de fin d'année		3	٧		٧
	Examen professionnel*		3	٧		٧
NO	Examen de fin d'enseignement secondaire inférieur – anglais		2	٧	٧	
	Examen dans les principales matières communes – anglais		3	٧		٧
	Examen dans les principales matières communes – langues étrangères niveau	l ou II	3	٧		٧
	Examen dans les matières du programme: anglais et/ou langues étrangères niv	eau I, II ou III*	3	٧		٧
RS	Examen d'entrée pour les classes bilingues dans les écoles primaires		2		٧	
	Examen d'entrée pour les classes bilingues dans les lycées		2		٧	
	Examen d'entrée pour les gymnasiums (lycées) et classes de philologie*		2		٧	
TR	Examens conjoints de 8e année		2	٧	٧	
	Examen d'accès à l'enseignement supérieur 5		3	٧		٧

Tableau 3. Principaux objectifs des tests à enjeux faibles, niveaux CITE 2 et 3, 2014/2015.

Évaluer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage au de l'établissement/la classe				
			éducatif	
Nom du test	Niveau CIT			
Certificat linguistique en français B1		3	V	
Certificat linguistique en français B2		3	٧	
Programme d'évaluation national – Français: Lecture, compréhension à l'audi	tion et expression écrite	2	٧	٧
Programme d'évaluation national – Français: Compréhension à l'audition et e.	xpression orale	3	٧	٧
Examen externe national		2	٧	
Examen externe national		2	٧	
Enquête sur un échantillon de résultats des élèves de 4° et 8° années de l'enseignement de base et des élèves d 2° année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel		2	٧	٧
Enquête sur un échantillon de résultats des élèves de 4° et 8° années de l'ens 2° année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel	seignement de base et des élèves de	3	٧	٧
Test national		2		٧
Tests de comparaison VERA		2		٧
Évaluation nationale		2	٧	٧
Valencia: Évaluation diagnostique: Test de compétence linguistique Estrémadure: Évaluation diagnostique EDEX	, ,	2	V	V
	Nom du test Certificat linguistique en français B1 Certificat linguistique en français B2 Programme d'évaluation national – Français: Lecture, compréhension à l'auditon et el Examen externe national Examen externe national Enquête sur un échantillon de résultats des élèves de 4º et 8º années de l'ense année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel Enquête sur un échantillon de résultats des élèves de 4º et 8º années de l'ense année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel Enquête sur un échantillon de résultats des élèves de 4º et 8º années de l'ense 2º année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel Test national Tests national Tests de comparaison VERA Évaluation nationale Tests nationaux de 8º année (Valencia, Estrémadure, Madrid, Murcie et Pays Valencia: Évaluation diagnostique: Test de compétence linguistique Estrémadure: Évaluation diagnostique EDEX Madrid: Test de compétences en expression orale et écrite (CECR A2, B1 et Murcie: Évaluation diagnostique régionale	Nom du test Nom du test Niveau CIT Certificat linguistique en français B1 Certificat linguistique en français B2 Programme d'évaluation national – Français: Lecture, compréhension à l'audition et expression écrite Programme d'évaluation national – Français: Compréhension à l'audition et expression orale Examen externe national Examen externe national Enquête sur un échantillon de résultats des élèves de 4º et 8º années de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel Enquête sur un échantillon de résultats des élèves de 4º et 8º années de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel Test national Tests de comparaison VERA Évaluation nationale Tests nationaux de 8º année (Valencia, Estrémadure, Madrid, Murcie et Pays Basque): Valencia: Évaluation diagnostique: Test de compétence linguistique Estrémadure: Évaluation diagnostique EDEX Madrid: Test de compétences en expression orale et écrite (CECR A2, B1 et B2) Murcie: Évaluation diagnostique: Compétences linguistiques en anglais	Nom du test Certificat linguistique en français B1 Certificat linguistique en français B2 Programme d'évaluation national – Français: Lecture, compréhension à l'audition et expression écrite 2 Programme d'évaluation national – Français: Compréhension à l'audition et expression orale 3 Examen externe national Examen externe national Examen externe national 2 Enquête sur un échantillon de résultats des élèves de 4º et 8º années de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel Enquête sur un échantillon de résultats des élèves de 4º et 8º années de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel Enquête sur un échantillon de résultats des élèves de 4º et 8º années de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel Enquête sur un échantillon de résultats des élèves de 4º et 8º années de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement secondaire supérieur professionnel Enquête sur un échantillon de résultats des élèves de 4º et 8º années de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 4º et 8º années de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'enseignement de base et des élèves de 2º année de l'ensei	Nom du test Niveau CITE du test

		Évaluer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage a de l'établissement/la class			
		Évaluer le système éducatif			
	Nom du test	Niveau CITI	E du test		
ES	Tests nationaux de 10° année (Îles Canaries, Cantabrie, Catalogne, Estréma Îles Canaries: Test d'accréditation CLIL en 10° année – examens GESE Colli Cantabrie: Tests d'anglais standardisés Catalogne: Évaluation de l'enseignement secondaire inférieur Estrémadure: Évaluation intégrale des sections bilingues Madrid: Test de compétences en expression orale et écrite (CECR A2, B1, B	ège de la Trinité	2	٧	٧
FR	Évaluation CEDRE		2	V	
LT	Test standardisé en langue étrangère		2		V
LU	Tests standardisés		2	٧	
	Test national d'anglais		2		V
	Tests nationaux en français*		2		V
	Tests nationaux en allemand*		2		V
HU	Évaluation de la langue étrangère		2	٧	V
	Évaluation de la langue étrangère		2	٧	V
	Évaluation de la langue cible*		2	٧	٧
	Évaluation de la langue cible*		2	٧	٧
	Évaluation de la langue cible		3	V	V
MT	Examens annuels dans les établissements d'enseignement secondaire		2		V
	Examens annuels dans les établissements d'enseignement secondaire		2		V
	Examens annuels dans les établissements d'enseignement secondaire		2		V
	Examens annuels dans les établissements d'enseignement secondaire		3		V
	Examens annuels dans les établissements d'enseignement secondaire		3		V
AT	Évaluation des normes nationales d'enseignement		2	V	V
PT	Test d'anglais préliminaire		2	V	V
RO	Évaluation nationale: test en langues et communication		2		V
SI	Évaluation nationale des connaissances		2	V	V
FI	Seconde langue nationale: Suédois en tant que langue B, 9e année; finno maternelle, 9e année	ois en tant que langue A; ou langue	2	V	٧
	Langues étrangères en 9º année		2	V	V
IS	Examens coordonnés au niveau national		2	V	
Ш	Tests standards au contenu défini		2	V	٧
	Test adaptatif sur le web élèves de 8º année*		2		٧
ME	Évaluation externe/interne de fin du deuxième cycle		2	V	V
	Évaluation externe de fin du troisième cycle		2	V	V
NO	Test national – anglais		2	V	V

AGENCE EXÉCUTIVE «ÉDUCATION, AUDIOVISUEL ET CULTURE» Analyse des politiques en matière d'éducation et de jeunesse

Avenue du Bourget 1 (BOU2) B-1049 Bruxelles (http://ec.europa.eu/eurydice)

Direction scientifique

Arlette Delhaxhe

Auteurs

Nathalie Baïdak (coordination), Isabelle De Coster, Marta Crespo Petit

Mise en page et graphiques

Patrice Brel

Coordination de la production

Gisèle De Lel

UNITÉS NATIONALES D'EURYDICE

ALLEMAGNE

Eurydice-Informationsstelle des Bundes EU Bureau of the German Ministry for Education and Research, PT-DLR Rosa-Luxemburg-Str.2 10178 Berlin

Eurydice-Informationsstelle der Länder im Sekretariat der Kultusministerkonferenz

Graurheindorfer Straße 157

53117 Bonn

Contribution de l'unité: Thomas Eckhardt et

Brigitte Lohmar

ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

National Agency for European Educational Programmes

Porta Bunjakovec 2A-1

1000 Skopje

AUTRICHE

Eurydice-Informationsstelle

Bundesministerium für Bildung und Frauen

Abt. Internationale multilaterale Angelegenheiten

Minoritenplatz 5 1014 Wien

Contribution de l'unité: responsabilité collective

BELGIQUE

Unité Eurydice de la Fédération Wallonie-Bruxelles Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction des relations internationales Boulevard Léopold II, 44 - Bureau 6A/008 1080 Bruxelles Contribution de l'unité: Responsabilité collective;

expert: Nathalie Delvigne

Eurydice Vlaanderen

Departement Onderwijs en Vorming/

Afdeling Strategische Beleidsondersteuning

Hendrik Consciencegebouw

Koning Albert II-laan 15

1210 Brussel

Contribution de l'unité: Eline De Ridder (coordination); expert de l'Agence pour l'assurance qualité dans l'éducation et la formation: Marie Brems; expert du

département Éducation et formation: Sien Van den Hoof

Eurydice-Informationsstelle der Deutschsprachigen

Gemeinschaft

Autonome Hochschule in der DG

Monschauer Strasse 57

4700 Eupen

Contribution de l'unité: Thomas Ortmann et Stéphanie Nix

BOSNIE -HERZÉGOVINE

Ministry of Civil Affairs Department for Education B&H Trg BiH 3 71000 Sarajevo

BULGARIE

Eurydice Unit

Human Resource Development Centre Education Research and Planning Unit

15, Graf Ignatiev Str.

1000 Sofia

Contribution de l'unité: Anna Arsenieva-Popova (expert)

CROATIE

Ministarstvo znanosti, obrazovanja i sporta Donje Svetice 38 10000 Zagreb

Contribution de l'unité: Duje Bonacci

CHYPRE

Eurydice Unit

Ministry of Education and Culture

Kimonos and Thoukydidou

1434 Nicosia

Contribution de l'unité: Christiana Haperi; expert: Efrosyni Tofaridou (Département de l'enseignement secondaire général, ministère de

l'éducation et de la culture)

DANEMARK

Eurvdice Unit

The Agency for Higher Education

Bredgade 43

1260 København K

Contribution de l'unité: Ministère danois de l'éducation et

l'agence danoise pour l'enseignement supérieur

ESPAGNE

Eurydice España-REDIE

Centro Nacional de Innovación e Investigación Educativa

Ministerio de Educación, Cultura y Deporte

c/ Torrelaguna, 58

28027 Madrid

Contribution de l'unité: Flora Gil Traver; experts externes: Jorge David Serrano Duque, experts des départements de

l'éducation des communautés autonomes

FSTONIF

Eurydice Unit

Analysis Department

Ministry of Education and Research

Munga 18

50088 Tartu

Contribution de l'unité: Kersti Kaldma (coordination);

experts: Kristi Mere, Kersti Sõstar

FINLANDE

Eurydice Unit

Finnish National Board of Education

P.O. Box 380

00531 Helsinki

Contribution de l'unité: Kristiina Volmari

FRANCE

Unité française d'Eurydice

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Mission aux relations européennes et internationales 61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

Contribution de l'unité: Bruno Trosseille et

François Monnanteuil (experts)

GRÈCE

Eurydice Unit

Directorate of European and International Affairs Ministry of Culture, Education and Religious Affairs 37 Andrea Papandreou Str. (Office 2172) 15180 Maroussi (Attiki)

Contribution de l'unité: Magda Trantallidi,

Nicole Apostolopoulou

HONGRIE

Eurydice National Unit

Hungarian Institute for Educational Research and

Development Szobránc utca 6-8 1143 Budapest

Contribution de l'unité: responsabilité collective

IRLANDE

Eurydice Unit

Department of Education and Skills

International Section

Marlborough Street

Dublin 1

Contribution de l'unité: Breda Naughton (P.O., Unité de politique du programme et de l'évaluation, département de l'éducation et des compétences); Tim Desmond (Commission des examens de l'État); Anne Gallagher (Groupe d'experts sur les indicateurs du plurilinguisme)

ISLANDE

Eurydice Unit

Education Testing Institute

Víkurhvarfi 3 203 Kópavogur

Contribution de l'unité: responsabilité collective

ITALIE

Unità italiana di Eurydice

Istituto Nazionale di Documentazione, Innovazione e

Ricerca Educativa (INDIRE) Agenzia Erasmus+

Via C. Lombroso 6/15

50134 Firenze

Contribution de l'unité: Simona Baggiani;

expert: Diana Saccardo (Dirigente tecnico, Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca)

LETTONIE

Eurvdice Unit

State Education Development Agency

Valnu street 3

1050 Riga

Contribution de l'unité: Responsabilité collective;

expert: Rita Kursīte (Centre national pour l'éducation)

LIECHTENSTEIN

Informationsstelle Eurydice

Schulamt des Fürstentums Liechtenstein

Austrasse 79 Postfach 684 9490 Vaduz

Contribution de l'unité: Unité Eurydice

LITUANIE

Eurydice Unit

National Agency for School Evaluation

Didlaukio 82

08303 Vilnius

Contribution de l'unité: Irena Raudiene (expert)

LUXEMBOURG

Unité nationale d'Eurydice

ANEFORE ASBL

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

1330 Luxembourg

Contribution de l'unité: Tom Michels (MENJE Luxembourg)

et Kathleen Lapie (Unité nationale Eurydice du

Luxembourg)

MALTE

Eurydice Unit

Research and Development Department

Ministry for Education and Employment

Great Siege Rd. Floriana VLT 2000

Contribution de l'unité: Odette Vassallo (expert)

MONTÉNÉGRO

Eurydice Unit

Vaka Djurovica bb

81000 Podgorica

Contribution de l'unité: Divna Paljević-Šturm (Centre

d'examen)

NORVÈGE

Eurydice Unit

Ministry of Education and Research

AIK-avd., Kunnskapsdepartementet

Kirkegata 18

P.O. Box 8119 Dep.

0032 Oslo

Contribution de l'unité: responsabilité collective

PAYS-BAS

Eurydice Nederland

Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap

Directie Internationaal Beleid Etage 4 - Kamer 08.022

Rijnstraat 50

2500 BJ Den Haag

Contribution de l'unité: responsabilité collective du ministère de l'éducation, de la culture et de la science et

du Comité d'examen (College voor Toetsen en Examens)

POLOGNE

Eurydice Unit

Foundation for the Development of the Education System

Mokotowska 43

00-551 Warsaw

Contribution de l'unité: Beata Płatos;

expert: Radosław Kucharczyk (PhD, Université de

Varsovie)

PORTUGAL

Unidade Portuguesa da Rede Eurydice (UPRE)

Ministério da Educação e Ciência

Direção-Geral de Estatísticas da Educação e Ciência

(DGEEC)

Av. 24 de Julho, 134

1399-054 Lisboa

Contribution de l'unité: Isabel Almeida; en dehors de l'unité: Paula Simões

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Centre for International Cooperation in Education Dům zahraniční spolupráce Na Poříčí 1035/4 110 00 Praha 1

Contribution de l'unité: Sofie Doškářová, Jana Halamová, Petra Prchlíková; expert: Petr Drábek

ROUMANIE

Eurydice Unit

National Agency for Community Programmes in the Field of Education and Vocational Training Universitatea Politehnică București

Biblioteca Centrală

Splaiul Independenței, nr. 313

Sector 6

060042 București

Contribution de l'unité: Veronica - Gabriela Chirea; en coopération avec des experts: Anca Maria Pegulescu, ministère de l'éducation et de la recherche scientifique (Inspecteur pour la langue anglaise); Roxana Mihail, Centre national pour les évaluations et examens (Responsable des projets de recherche et développement), Dan Ion Nasta, Institut d'enseignement scientifique (chercheur)

ROYAUME-UNI

Eurydice Unit Scotland

Eurydice Unit for England, Wales and Northern Ireland Centre for Information and Reviews National Foundation for Educational Research (NFER) The Mere, Upton Park Slough, Berkshire, SL1 2DQ Contribution de l'unité: Maureen Heron

c/o Learning Analysis **Education Analytical Services** Scottish Government Area 2D South, Mail point 28 Victoria Quay Edinburgh EH6 6QQ Contribution de l'unité: Catriona Rooke, experts du gouvernement écossais: Susan Waugh, Toria Fraser, Jonathan Ferrier et Douglas Ansdell, Programme, Qualifications et gouvernement gaélique et écossais

SERBIE

Eurydice Unit Serbia Foundation Tempus Resavska 29 11000 Belgrade

Contribution de l'unité: responsabilité collective

SLOVAQUIE

Eurydice Unit Slovak Academic Association for International Cooperation Krížkova 9 811 04 Bratislava

Contribution de l'unité: responsabilité collective

SLOVÉNIE

Eurydice Unit Ministry of Education, Science and Sport **Education Development Office** Masarykova 16 1000 Ljubljana

Contribution de l'unité: Saša Ambrožič Deleja; experts: Karmen Pižorn (Université de Ljubljana, faculté d'éducation) et Suzana Bitenc Peharc (Centre d'examen national)

SUÈDE

Eurvdice Unit Universitets- och högskolerådet/The Swedish Council for **Higher Education** Universitets- och högskolerådet Box 45093 104 30 Stockholm Contribution de l'unité: responsabilité collective

TURQUIE

Eurydice Unit MEB, Strateji Geliştirme Başkanlığı (SGB) Eurydice Türkiye Birimi, Merkez Bina 4. Kat B-Blok Bakanlıklar 06648 Ankara Contribution de l'unité: Osman Yıldırım Uğur,

Dilek Güleçyüz

Les langues dans l'enseignement secondaire: un aperçu des tests nationaux en Europe — 2014/2015

Ce rapport d'Eurydice présente un aperçu comparatif des tests nationaux pour l'évaluation des compétences en langues des étudiants de l'enseignement secondaire en Europe. L'analyse couvre des aspects tels que l'importance croissante des tests nationaux en langues, les objectifs des tests, les compétences testées, les moyens développés par les pays pour assurer des procédures de notation cohérentes et fiables, et l'influence du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Le rapport couvre les 28 États membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, le Monténégro, la Norvège, la Serbie et la Turquie. L'année de référence est 2014/2015.

La mission du réseau Eurydice est de comprendre et d'expliquer l'organisation et le fonctionnement des différents systèmes éducatifs en Europe. Le réseau fournit des descriptions des systèmes éducatifs nationaux, produit des études comparatives sur des thèmes particuliers, des indicateurs et des statistiques. Toutes les publications d'Eurydice sont disponibles gratuitement sur son site internet ou sur papier, à la demande. Par ses activités, Eurydice vise à promouvoir la compréhension, la coopération, la confiance et la mobilité aux niveaux européen et international. Le réseau est constitué d'unités nationales situées dans les pays européens et est coordonné par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» de l'UE. Pour plus d'informations sur Eurydice, voir http://ec.europa.eu/eurydice.

